

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-248900896-20210923-2021_74-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

Communauté de Communes Yonne Nord
52 Faubout de Villeperrot,
89140 PONT-SUR-YONNE



03.86.67.99.00



ccyn@ccyn.fr



cc-yonne-nord.fr

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-248900896-20210923-2021_74-DE

LE MOT DU PRÉSIDENT

1

PARTIE 1 – INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

Présentation	2
Les élus	3
Les syndicats partenaires	4
Les compétences exercées	5
Les principales décisions de l'année 2020	6
Covid 19 et gestion de la crise sanitaire	7
Les moyens humains	8
Les moyens financiers	10
La communication	13

PARTIE 2 – L'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE

1- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

14

Le service urbanisme	15
----------------------------	----

2- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17

3- LES SERVICES À LA POPULATION

19

La halte-garderie itinérante	20
Le relais des assistantes maternelles	23
Les lieux d'accueil enfants parents	25
Les accueils de loisirs sans hébergement	27
Accueil ados	31
Le centre social	33
D'une MSAP à une Maison France Services	36
Le CIAS	38

4- CULTURE ET SPORT

40

L'école de musique et de théâtre	41
Sport	42

5- ENVIRONNEMENT

43

Déchets ménagers et assimilés	44
Servi + ...	46
Entretien des bâtiments	46
Équipe verte	47
Le SPANC	48

6 – AÉRODROME

50

LE MOT DU PRÉSIDENT

Une année marquée par une situation sanitaire exceptionnelle.



Notre collectivité a traversé cette période difficile en continuant d'assurer ses missions d'accueil, d'informations aux administrés, de services à la population... C'est pourquoi je souhaite remercier les agents de la collectivité qui se sont mobilisés pendant cette période critique et qui se sont adaptés aux différentes périodes de confinement et de déconfinement. Je remercie également les agents de notre prestataire de collecte des déchets et de gestion des déchèteries, la Société SEPUR, ainsi que nos divers partenaires pour leur accompagnement technique et financier.

L'année 2020 fut celle du renouvellement des conseils municipaux et communautaires. Le calendrier électoral a été quelque peu bousculé et le nouveau Conseil communautaire a été installé lors de la séance du 7 juillet ; il m'a alors reconduit dans mes fonctions de Président que j'occupais depuis octobre 2018. Cette nouvelle marque de confiance m'honore et témoigne du bien-fondé des actions entreprises en un peu moins de 2 ans, qui ont permis un retour à l'équilibre des comptes de la CCYN et conduit la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport du 8 juillet 2020, à lever le contrôle qu'elle exerçait au titre du plan de redressement.

La CCYN est certes encore fragile, mais elle peut à nouveau regarder l'avenir avec confiance. Désormais accompagné de quatre vice-présidents je mettrai en œuvre le programme pour lequel les élus du territoire m'ont porté à la tête de l'exécutif ; avec le dossier du BAN, le parc photovoltaïque, l'aménagement des berges de l'Yonne, le SCoT, le PLUI, ... nous poursuivrons nos missions d'aménagement du nord de l'Yonne.

Je vous invite à découvrir le présent rapport d'activité qui fait le bilan de l'année écoulée en reprenant les actions et projets menés en 2020 et qui réaffirme la volonté de l'exécutif à mener une politique ambitieuse de développement et d'aménagement, en engageant des projets structurants pour notre avenir.

Vous pourrez y mesurer à travers l'activité de notre Communauté de Communes, la place qu'elle occupe sur le territoire et la diversité des services rendus à la population assurant un service public de qualité.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Thierry SPAHN
Président de la Communauté de Communes Yonne Nord

PRÉSENTATION

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-248900896-20210923-2021_74-DE

23 communes composent la Communauté de Communes Yonne Nord.
Soit 24 942 habitants pour une superficie de 371 km².



Source : Bunel Cartographie

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2020

Commune	Nombre d'habitants
Champigny-sur-Yonne	2 244
La Chapelle-sur-Oreuse	629
Chaumont	666
Compigny	196
Courlon-sur-Yonne	1 215
Cuy	875
Évry	390
Gisy-les-Nobles	594
Michery	1 069
Pailly	309
Perceneige	972
Plessis-Saint-Jean	221
Pont-sur-Yonne	3

Commune	Nombre d'habitants
Pont-sur-Yonne	3 395
Saint-Sérotin	565
Serbonnes	636
Sergines	1 314
Thorigny-sur-Oreuse	1 487
Villeblevin	1 896
Villemanache	679
Villenavotte	183
Villeneuve-la-Guyard	3 513
Villeperrot	324
Vinneuf	1 570

Source : INSEE, au 1er janvier 2020

LES ÉLUS

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

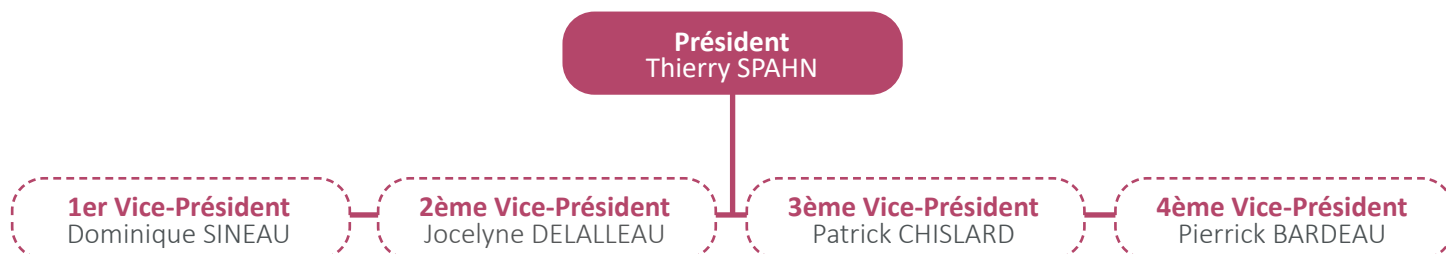
Affiché le

SLO

ID : 089-248900896-20210923-2021_74-DE

Le Conseil communautaire est composé de 38 élus renouvelés lors des élections de mars et juin 2020.
Les Conseillers communautaires sont élus pour 6 ans (2020-2026).
Chaque commune dispose au minimum d'un siège.

Depuis le 7 juillet 2020, le Conseil communautaire est composé comme suit :



Les élus communautaires

Communes	Conseillers communautaires
Champigny-sur-Yonne	René FOUET
	Martine COQUILLE
	Thierry BROCHIER
La Chapelle-sur-Oreuse	Gilles BONNEAU
Chaumont	Catherine DEVINAT
Compigny	Jean-Michel DENISOT
Courlon-sur-Yonne	Christina RANGDET
Cuy	François SYLVESTRE
Évry	Jean-Claude GONNET
Gisy-les-Nobles	Patrick BABOUHOT
Michery	Gérard MICHAUT
Pailly	Georges COTS
Perceneige	Florence GESSERAND
Plessis-Saint-Jean	Régine AUBERT
Pont-sur-Yonne	Grégory DORTE
	Stéphanie DUVAL
	Michel JOLY
	Laëtitia DESSEREY
	Patrick CHISLARD

Communes	Conseillers communautaires
Saint-Sérotin	Jacques LE GAC
Serbonnes	Olivier MARTIN
Sergines	André PITOU
	Claudine LEMETAYER
Thorigny-sur-Oreuse	Pierrick BARDEAU
	Catherine BARDEAU
Villeblevin	Thierry SPAHN
	Jocelyne DELALLEAU
	Jonathann BEAUMONT
Villemanoche	François GOGLINS
Villenavotte	Claude LAVENTUREUX
Villeneuve-la-Guyard	Dominique BOURREAU
	Laurie COUTOULY
	Éric PIETE
	Delphine COCHENNEC
Villeperrot	Dominique SINEAU
Vinneuf	Tatiana HAUTECOEUR
	Sylvain NEZONDET
	Laurence DAUPHIN



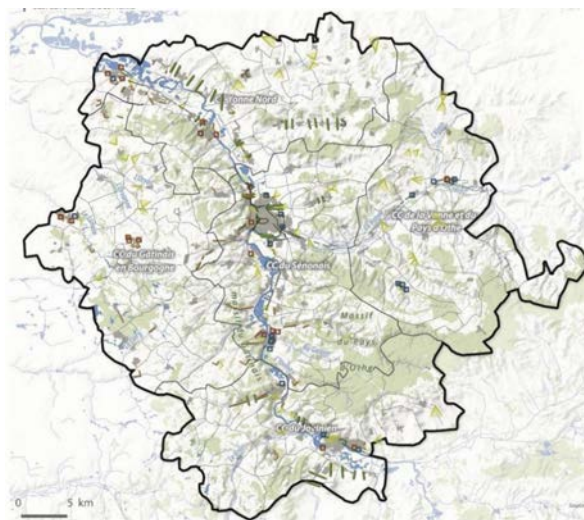
Politique de l'eau

Les Programmes d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) en partenariat avec l'Établissement Public Territorial de Bassin, Seine Grands Lacs (EPTB).

- Syndicat Départemental des Eaux (SDDEA) pour le PAPI de l'Yonne.
- Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) pour le PAPI du Loing. *Les PAPI sont mis en place depuis 2003 en France avec des évolutions au fil des années. Ils permettent de contractualiser des engagements de l'État et des collectivités territoriales pour réaliser des programmes d'études et/ou de travaux de prévention des risques liés aux inondations, avec une approche globale de prévention à l'échelle du bassin de risque.*
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassée-Voulzie en partenariat avec le SDDEA. *Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.*

Aménagement du territoire

- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du nord de l'Yonne (PETR).
 - Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).
 - Plan Alimentaire du Territoire (PAT)
 - Contrat fluvestre
- Syndicat Départemental d'Électrification de l'Yonne (SDEY).



Carte du PETR

La représentativité des Élus dans les syndicats

Syndicats	Titulaires	Suppléants
PETR	Thierry SPAHN André PITOU Dominique BOURREAU Grégory DORTE René FOUET	Michel JOLY François GOGLINS Tatiana HAUTECOEUR
SDDEA	Florence GESSERAND	Patrick CHISLARD
EPAGE du Loing	Patrick CHISLARD	Jacques LEGAC
PAPI Yonne	Thierry SPAHN	Patrick CHISLARD
SAGE de Bassée-Voulzie	Thierry SPAHN	Florence GESSERAND
SDEY	Tatiana HAUTECOEUR	Jean-Michel DENISOT

LES COMPÉTENCES EXERCÉES

L'arrêté préfectoral 2020-02047 a validé les nouveaux statuts de la CCYN mettant à jour les compétences exercées pour le compte des communes et actualisant ainsi les intérêts communautaires. Les compétences sont regroupées en 3 blocs : obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace.
- Actions de développement économique et touristique.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Eau potable, assainissement.

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions d'économie d'énergie.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives :

- Entretien des chemins de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires de petites randonnées (PDIPR).
- Versement des contributions au titre du financement au SDIS.
- Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif.



LES PRINCIPALES DÉCISIONS DE L'ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le 
ID : 089-248900896-20210923-2021_74-DE

Les principales décisions de l'année 2020, en dehors du fonctionnement classique des services.
Le Conseil communautaire s'est réuni pour 11 séances et a voté 161 délibérations.

Affaires générales - Ressources humaines

- Rapport d'orientation budgétaire (29/01/2020).
- Convention cadre de mise à disposition de locaux des communes à la CCYN (29/01/2020).
- Suppression de postes suite à l'externalisation du service de collecte et des déchetteries (05/02/2020).
- Définition des intérêts communautaires des compétences obligatoires et optionnelles (03/03/2020).
- Approbation de l'organigramme de la CCYN (03/03/2020).
- Élection du Président, des vice-présidents et du bureau (20/07/2020).
- Charte de l' élu local (20/07/2020).
- Désignation des membres dans les diverses commissions ou institutions : CLECT, CAO, Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), collèges de Pont-sur-Yonne et de Villeuneuve-la-Guyard, aérodrome de Gisy-les-Nobles, le CIAS, Comité technique et CHSCT, GIP E Bourgogne et des représentants au PETR, à l'EPAGE du bassin du Loing, au SDDEA, au SAGE Bassée-Voulzie, au SDEY.
- Mise en place du Plan de Continuité d'Activités (19/11/2020).
- Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire de la CCYN (19/11/2020).
- Adoption du règlement intérieur organisant les modalités du télétravail (19/11/2020).
- Mise à jour de l'organigramme de la Communauté de Communes Yonne Nord (19/11/2020).

Finances

- Nomenclature M14 : Présentation fonctionnelle du budget (29/01/2020).
- Comptes de gestion - comptes administratifs - budgets primitifs (03/03/2020).
- Rapport d'activités 2019 (03/03/2020).
- Appel à projet DDCS-BAN (Bassin d'apprentissage de la natation) de Pont-sur-Yonne (03/03/2020).
- Vote des taux : TEOM, GEMAPI et taxes locales (16/06/2020).
- DETR 2020 - BAN de Pont-sur-Yonne (01/07/2020).
- Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) (24/09/2020).
- Demande exonération TEOM (24/09/2020).
- DETR 2020 - création de 2 points numériques - Maison France Services (19/11/2020).
- Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) (10/12/2020).
- Attribution de compensation provisoires (10/12/2020).

Économie

- Pacte territorial avec la Région BFC pour le soutien à l'économie de proximité (01/07/2020).

Service à la population/petite enfance/enfance/jeunesse

- Projet social 2020/2022 (03/03/2020).
- Convention pour la mise à disposition des « agents cantines » à Pont-sur-Yonne à compter de 2020 (29/01/2020).
- Ouverture d'un site extrascolaire sur la commune de Cuy (29/01/2020).
- Convention de mise à disposition de personnel de la CCYN au profit de diverses communes du territoire pour le service périscolaire (03/03/2020).
- Mise en place d'une convention relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités santé, sportive, civique et culturelle sur le temps scolaire (2S2C) (16/06/2020).

Aménagement du territoire/numérique

- Modalités de collaboration pour le PLUI - Comité technique et de pilotage (23/07/2020).
- Création d'une commission intercommunale d'accessibilité (10/12/2020).

Environnement et développement durable

- Mise à disposition de terrain pour la société SEPUR (03/01/2020).
- ZA d'Évry - création d'un parc solaire (05/02/2020).
- Désignation du prestataire pour la création d'un parc sur la ZA d'Évry (03/03/2020).

COVID-19 ET GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-248900896-20210923-2021_74-DE

L'année 2020 restera une année particulière marquée par la pandémie du Covid-19. Les Français ont connu deux périodes de confinement de mi-mars à fin mai puis en novembre et décembre, des couvre-feux et une restriction des libertés individuelles.

Dès le 13 mars, les services de la Communauté de communes s'organisent afin de poursuivre leurs missions de service public auprès des administrés.

La communication a particulièrement été soignée pour une transmission rapide des informations à destination des agents en interne et du public via le site Internet..

De nombreuses notes ont été mises en ligne pour informer sur :

- Le fonctionnement des services publics.
- Les activités de la CCYN.
- Les modalités d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.
- La diffusion auprès des services des protocoles sanitaires.
- L'organisation de la collecte des ordures ménagères.
- L'organisation du plan de reprise d'activités.

Face à une situation inconnue, il a fallu, pour s'adapter aux protocoles sanitaires, que les agents réinventent leurs pratiques professionnelles, que les réunions des Conseils communautaires s'organisent sans public, que de nombreuses réunions et commissions se tiennent en visioconférence.



Les actions de la CCYN pendant le confinement :

- Signature d'une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté sur le Fond de solidarité territorial.
- La gestion des masques et des produits sanitaires et l'entretien des locaux.
- Travaux d'aménagement des locaux de la CCYN permettant de réorganiser les espaces bureaux, les salles de réunion et une salle de convivialité. Ces travaux permettent d'attribuer un bureau par agent.
- Ouverture des accueils de loisirs pour les enfants du personnel soignant.
- Création d'un mur virtuel en ligne « Padlet » pour informer les familles et leur proposer des activités.
- Poursuite de l'activité des services en présentiel ou en télétravail afin que l'activité de la CCYN continue : permanences téléphoniques maintenues pour l'ensemble des services, service urbanisme avec la gestion des dossiers, service finances pour le paiement des fournisseurs, service RH...
- Accueil adapté du public en fonction des règles sanitaires.

L'année 2020 a modifié le calendrier des projets prévus initialement mais a néanmoins permis d'avancer sur le dossier du transfert du bassin d'apprentissage de Pont-sur-Yonne, de mettre en place un règlement de télétravail et un Plan de Continuité de Activités (P.C.A).

Les agents ont été réactifs dans la mise en œuvre de l'organisation des services comme demandé par les Élus. Le développement du télétravail et des visioconférences sont également ressentis comme un gain de temps de travail et des déplacements limités.

LES MOYENS HUMAINS

La CCYN a dû faire face à un environnement juridique rendu intense par la parution d'une quarantaine de décrets et de nombreux textes et circulaires en lien avec la crise sanitaire, venant modifier les dispositions en cours. En parallèle des missions habituelles le service RH s'est mobilisé pour accompagner les agents.

Une recherche d'optimisation des ressources humaines de la collectivité est mise en œuvre et se décline par :

- Le contrôle de la masse salariale.
- La refonte du régime indemnitaire.
- L'accompagnement des agents pendant la pandémie.

Les chiffres clés :

- 75 agents au 31 décembre 2020.
- 92 agents au 31 décembre 2019.
- 8 agents en position de maintien en surnombre.
- 46 agents titulaires.
- 29 agents non titulaires.
- 571 arrêts notifiés.
- 51 contrats établis.

Le mouvement du personnel :

- **Mutations** : 2 arrivées et 2 départs.
- **Disponibilités** : 6.
- **Retraite** : 1 départ.
- **Ruptures conventionnelles** : 2.

Budget

Chapitre 012 Charges de personnel : 2 774 308,65 €

Dont assurance statutaire : 84 086 €

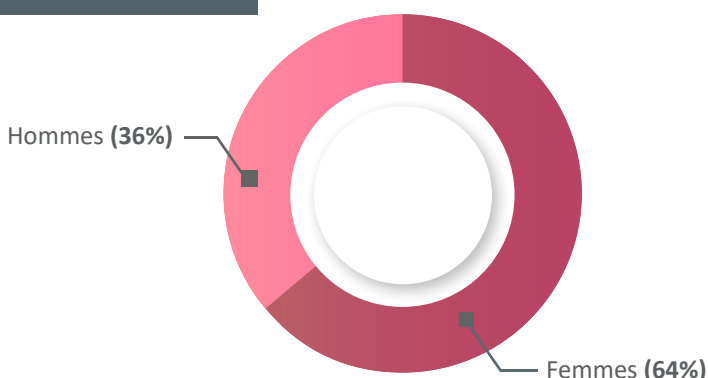
Dont cotisation CNAS : 18 868 €

Répartition hommes/femmes par filière

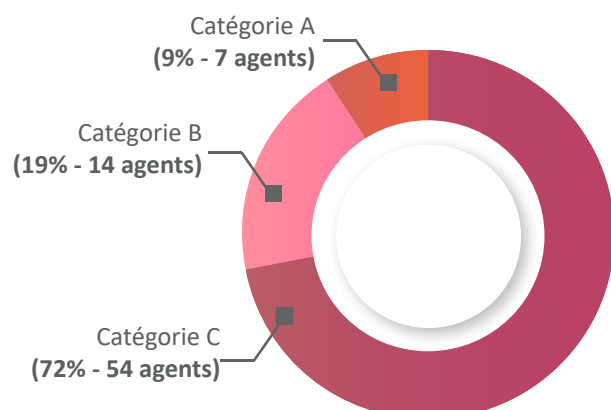
Fillières	Hommes	Femmes
Administrative	1	11
Animation	9	25
Médico-sociale	0	1
Sociale	0	7
Technique	11	1
Culturelle dont CDI	6	3
TOTAL	27	48

9 femmes et 7 hommes sont à temps non-complets.
1 femme et 1 homme sont à temps partiels.

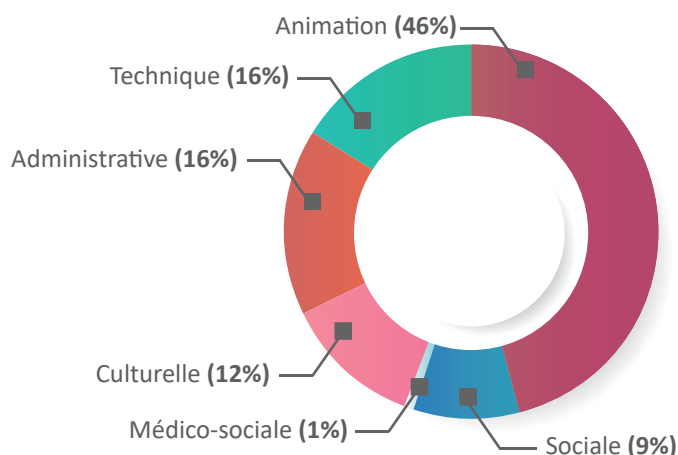
Répartition par sexe



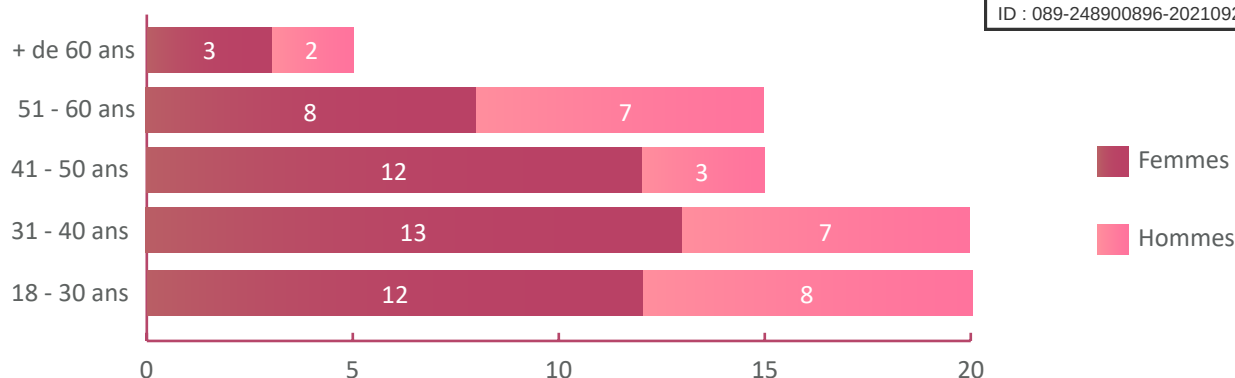
Répartition des effectifs par catégorie



Répartition par filières



Pyramide des âges



Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

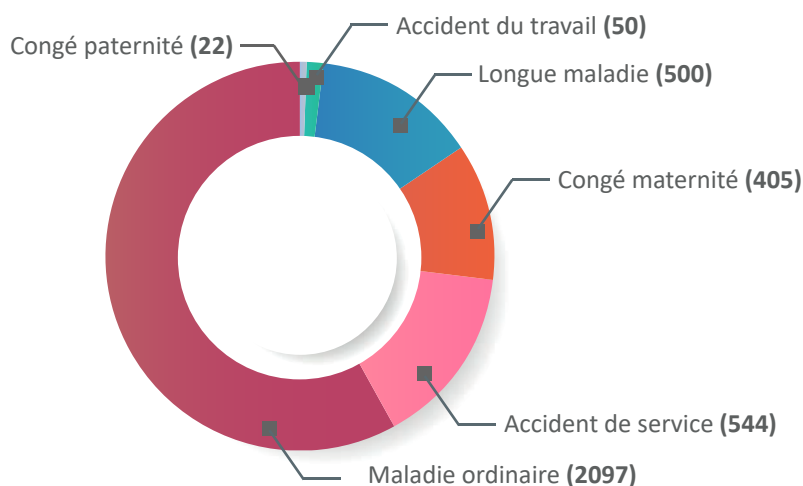
SLO

ID : 089-248900896-20210923-2021_74-DE

Carrière et formation

- 3 nominations suite à la réussite au concours de rédacteur (2 agents) et au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne (1 agent).
- 7,5 journées de formation pour 7 agents.
- 5 agents ont été nommés stagiaires.

Motifs des absences



Taux d'absentéisme (jours d'absences/jours travaillés) :

- 2019 : 6,43%
- 2020 : 10,31%*

*dont impact du Covid-19 pour 126 jours (agents positifs, cas contacts et agents à risques).

Le dialogue social : Comité technique et Comité d'hygiène et de sécurité

L'année 2020 compte 3 comités techniques et 2 Comité d'hygiène et de sécurité portant sur :

- Suppression des postes suite au transfert de l'activité « déchets » vers la société SEPUR.
- Création et mise à jour d'un organigramme.
- Mise en place du télétravail.
- Mise en place d'un plan continuité des activités (P.C.A).
- Actualisation RIFSEEP avec refonte du CIA - Mise en place de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) pour les professeurs de musique non éligibles au CIA.
- Retour d'expérience sur la gestion de la crise sanitaire.

L'organisation du travail en temps de crise

Dès les 17 mars 2020, la CCYN a mis en place toutes actions et autorisations pour permettre aux agents de travailler à distance. Différents points d'informations ont été faits sur :

- Les gestion des congés pendant la crise.
- Le plan de déconfinement du 11 mai au 1er juin, la reprise.
- La position administrative des agents du 17 mars au 10 mai :

Agents en =	
Autorisation spéciale d'absence	45
Télétravail et télétravail/ASA - présentiel	24
Maladie	2

Malgré une année 2020 difficile, la CCYN a poursuivi ses efforts de maîtrise du budget tout en faisant face aux nouvelles mesures sanitaires et à l'apurement des dettes à l'égard de certaines communes.

Les chiffres clés de l'année 2020 :

Le budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 469 884,98 €	10 524 682,32 €
Investissement	791 459,26 €	318 764,86 €
Excédents reportés	296 997,37 €	2 168 118,05 €
Résultats 2020	1 351 794,71	1 285 627,65 €

Les budgets consolidés*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 492 910,88 €	11 587 287,91 €
Investissement	2 207 880,94 €	1 718 263,69 €
Excédents reportés	220 838,21 €	2 196 337,30 €
Résultats 2020	1 315 215,24 €	1 296 924,05 €

*Les budgets consolidés intégrant l'aérodrome, le SPANC et la ZA d'Évry

En 2020, les Comptes de la CCYN sont excédentaires pour la 2ème année consécutive. Dès les premiers avis rendus par la Chambre Régionale des Comptes (août 2018 et mai 2019), des mesures avaient été prises afin d'assainir les finances de la CCYN et revenir à l'équilibre budgétaire.

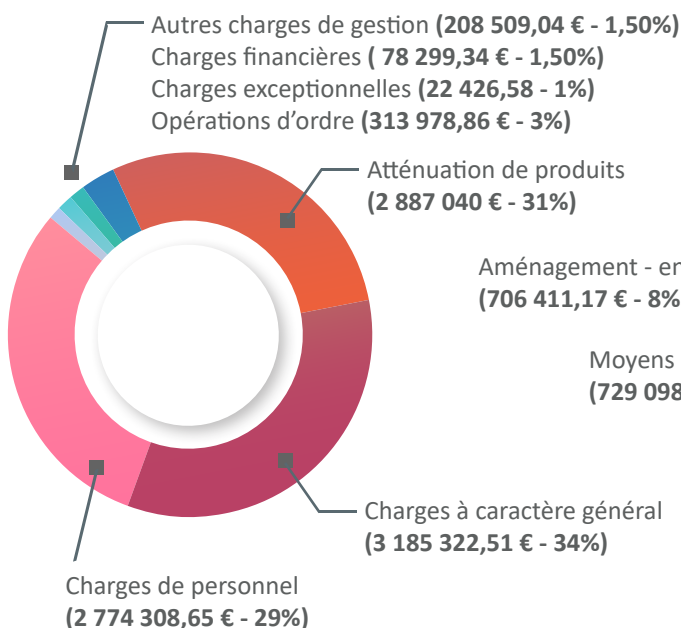
Le 8 juillet 2020, la CRC a rendu un nouvel avis par lequel elle constate :

- La maîtrise des charges de fonctionnement.
- Des budgets excédentaires excepté pour le budget SPANC.
- Des mesures de redressement jugées suffisantes au regard de l'équilibre rétabli sur le budget principal en 2019 et son maintien en 2020.

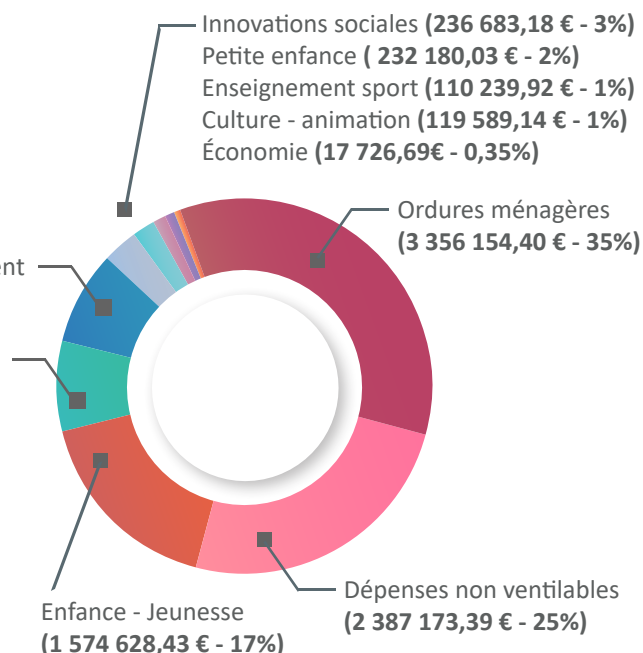
Aussi, les mesures de contrôle prennent fin en 2020 avec toutefois la demande de la CRC de poursuivre la recherche de sources d'économie en fonctionnement et de faire preuve de grande prudence sur les projets d'investissement.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition par chapitre

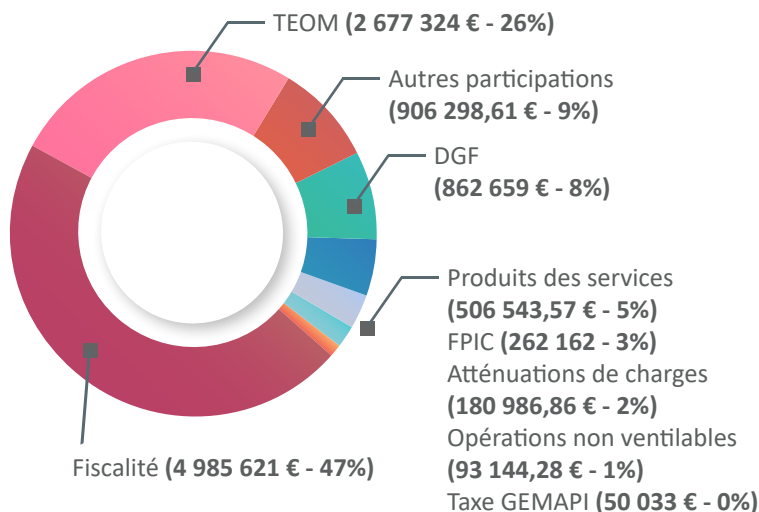


Répartition par service



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition par chapitre



Recettes (réelles et d'ordre) de fonctionnement :
10 524 682,32 €

Chapitre 13 : impôts

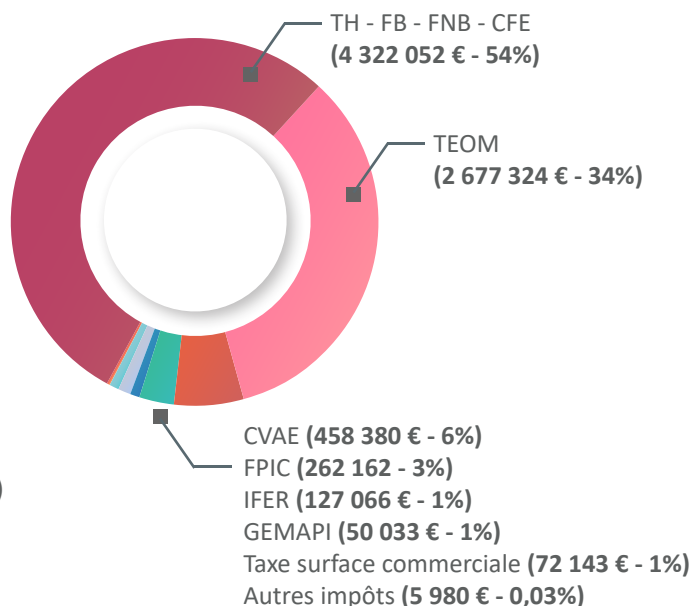
Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-248900896-20210923-2021_74-DE



LA FISCALITÉ

Stabilité des taux :

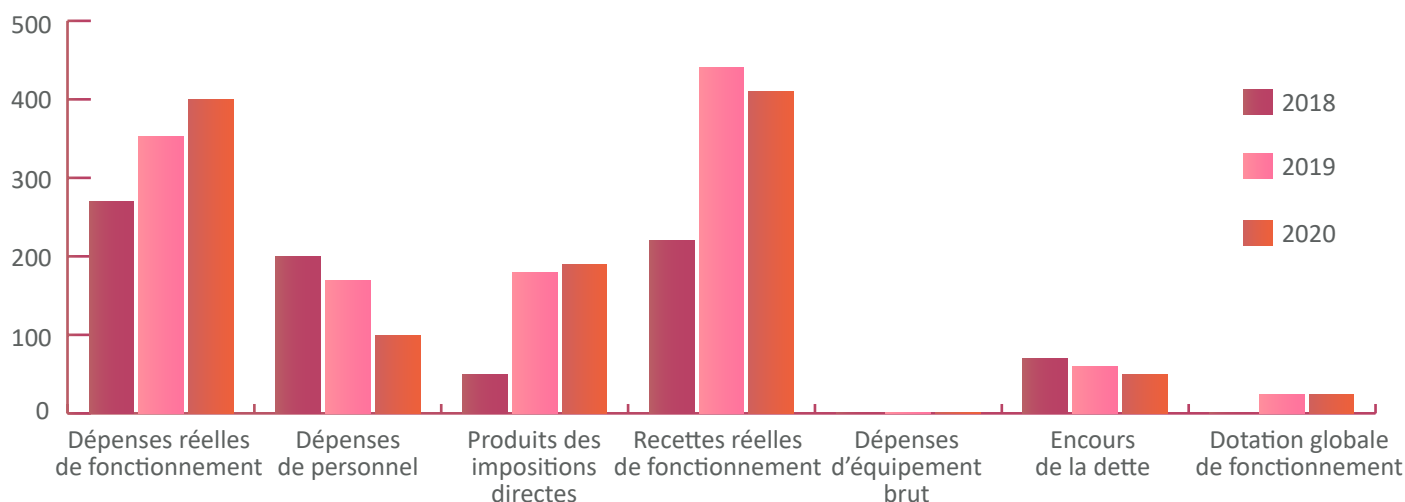
- Taxe d'habitation : 6,20%
- Taxe foncière bâti : 5,44%
- Taxe foncière non bâti : 11,06%
- CFE : 23,25%
- Taux de TEOM : 12,71% (C 0,5) et 12,01% (C1)

Commande publique :

- Fourniture et livraison des repas en liaison froide pour les ALSH

LES RATIOS

Évolution des ratios de 2018 à 2020 (en € /habitant)



Les ratios en 2020 (en € /habitant)

Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel	Produits des impositions directes	Recettes réelles de fonctionnement	Encours de la dette	Dotation globale de fonctionnement
363,95 €	111,23 €	199,89 €	418,23 €	112,62 €	34,59 €

La **capacité de désendettement** (encours de la dette/épargne brute) de la CCYN Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique est de 3,3 ans.

ID : 089-248900896-20210923-2021-74-DE

L'objectif de capacité de désendettement de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 est fixé à 12 ans.

État de la dette au 1er janvier

	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû	3 382 119,28 €	3 085 896,44 €	2 808 303 €	2 548 725 €
Annuité	88 775,84 € (intérêts)	80 791 (intérêts)	73 780 € (I)	67 186,29 € (I)
	296 222,84 € (capital)	277 594 (capital)	260 118 € (C)	266 642,60 € (C)
Nombre d'emprunt	14	13	11	9

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Services	CA 2020	RAR* 2020	Descriptif
Moyens des services	7 398,24 €	65 136 €	Matériel de bureau/informatique, travaux atelier technique et Siège CCYN dont toiture.
Enfance, jeunesse et sports	16 788,60 €		Tablettes de pointage de l'accueil, projet numérique service jeunesse et sonos.
Services aux familles		800 €	Matériel divers pour les services petite enfance.
Environnement, aménagement du territoire	10 388,34 €	266 510 €	PLUi, PCAET et fibre (455 400 €).
Ordures ménagères	11 821,80 €		Acquisition de bacs et renouvellement cartes accès en déchèterie.
Économie, tourisme		50 000 €	Travaux requalification halte fluviale de Pont-sur-Yonne et aménagement des rives de l'Yonne reportés à 2021.
Sous total	46 396,98 €	382 446 €	
Dépenses non affectées	745 062,28 €	45 150 €	Amortissements - dettes en capital (277 054) - participation de 450 000 € pour le remboursement en capital de l'emprunt In Fine - ZA d'Évry.
Total des dépenses investissement	791 459,26 €	427 596 €	

* restes à réaliser

LES RECETTES

Total : 2 886 448,91 € dont

- 50 000 € : produit de cessions
- 2 168 118,05 € : excédent reporté
- 263 978,86 € : amortissement
- 4 786 € : remboursement de FCTVA

Les restes à réaliser 2020 : 17 800 €



En temps de crise, la communication est essentielle pour diffuser l'information aux administrés, aux élus et aux agents de la collectivité.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Le site Internet



- **24 000 visiteurs en 2020**,
soit une augmentation de 28% par rapport à 2019.

- **68 046 pages vues en 2020**,
soit une augmentation de 16% par rapport à 2019.

Top 3 des pages les plus visitées :

1. Déchèteries
2. La communauté de communes
3. Environnement

La newsletter

- **3 newsletter envoyées en 2020**,

- **333 abonnés en 2020**,
soit une augmentation de 46% par rapport à 2019.

La gestion de vos appels (statistiques tenues à compter de mai 2020)

- **Service ordures ménagères** : 2 027
- **Services à la population** : 808
- **Social** : 253
- **Environnement** : 709
- **Moyens généraux** : 405

Soit 4 202 appels

Impact Covid-19

Plusieurs actions de communication ont été réalisées durant les périodes de confinement :

- Communication externe : actualisation du site Internet en temps réel.
- Communication interne : envoi de notes d'informations aux Élus et aux agents en corrélation avec l'évolution de l'actualité et des décisions gouvernementales.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1





LE SERVICE URBANISME

Le service urbanisme est en charge de l'application du droit des sols (ADS) pour le compte des communes (service mutualisé) et des documents de planification (compétence communautaire).

Le service urbanisme est formé de 4 agents (3,8 ETP). Il a fonctionné normalement pendant les confinements.

Missions au titre des ADS en 2020

- Prise en charge des administrés, des professionnels et des institutions pour un avant-projet (en lien avec la mairie), l'aide à la composition d'un dossier, l'aide à la complétude d'un dossier en cours d'instruction, et les renseignements en matière de réglementation, taxes, etc...
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour toutes les communes (sauf Pailly, Compigny et Villenavotte) : les certificats d'urbanisme opérationnels, les déclarations préalables, les permis de construire et d'aménager et les autorisations de travaux (ERP).
- Accompagnement post-instruction : contentieux, achèvement de travaux et récolements.
- Formation des agents communaux au logiciel mutualisé INFOTP.
- Information aux communes des évolutions législatives et de leurs impacts.
- Envoi mensuel des données « SITADEL » - statistiques nationales des dossiers d'urbanisme.
- Envoi mensuel des dossiers d'urbanisme au pôle fiscalité de la DDT (gestion de la taxe d'aménagement).

Missions au titre de la planification en 2020

- Instruction des DIA.
- PLUI : les études environnementales non réalisées en 2019 pour cause de mauvaises conditions climatiques ont été réalisées en 2020.
- Une mise à jour du diagnostic du PLU a été effectuée fin 2020.
- PLU de Chaumont : après défection du prestataire retenu par la commune, refonte complète du zonage et de la cartographie par les services de la CCYN.
- Approbation du PLU de Chaumont par le Préfet de Région.
- Suivi du SCOT : l'enquête publique n'a pas pu se tenir en 2020.

Statistiques autorisations du droit du sol

Dossiers d'urbanisme	2017	2018	2019	2020
Autorisations de travaux	21	20	21	10
Certificats d'urbanisme d'information	339	241	167	/*
Certificats d'urbanisme opérationnels	134	154	135	164
Déclarations préalables	364	359	367	436
Permis d'aménager	2	7	8	9
Permis de démolir	6	4	7	4
Permis de construire	149	88	126	134
TOTAL	1015	873	831	757

*Les CUa sont réalisés directement par les communes depuis le 1er janvier 2020

DIA	2017	2018	2019	2020
Autorisations de travaux	498	503	617	627



Budget 2020

Service urbanisme - Budget 2020 réalisé

	Dépenses
Charges générales et financières	5 429,80 €
Contribution PETR et PCAET	35 619,19 €
Charges de personnel	197 077,44 €
Total	238 126,43 €

Au titre du service mutualisé, la participation des communes s'est élevée à 127 600 €.

Le PLUI

- Coût total de la réalisation du PLUI : 493 797,60 €
- Dotation perçue au titre de la DGD en 2018 : 113 677 €
- Dotation à percevoir après débat et approbation du PADD fin 2021 : 7 000 €
- Avenant pour la mise à jour du diagnostic : 16 920 €
- Montant total payé au 31/12/2019 : 167 036,12 €

LES PERSPECTIVES 2021

PLUI

Le confinement ayant contribué au ralentissement des réunions, le cabinet d'étude doit terminer la mise à jour des données du rapport de présentation afin de pouvoir le présenter lors d'une réunion qui se tiendra courant mars. À l'issue de ce diagnostic sera lancé la phase des grandes orientations du PADD.

SCOT

Des éléments de corrections suite à l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) ont été demandés par le cabinet en charge du SCOT Citadia avant le lancement de l'enquête publique. Les éléments de corrections seront pris en compte courant février 2021. Le lancement de l'enquête publique est prévu au deuxième trimestre et l'approbation du SCOT à la rentrée 2021.

PCAET

Une réunion de travail avec le bureau d'études est prévue courant février afin de programmer des ateliers de travail pour la mise en œuvre des actions et de valider le PCAET dans l'année.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La zone d'activités d'Évry, en friche depuis plusieurs années, deviendra prochainement un parc solaire.

Adhésion à Initiative 89 pour 12 471 €

Par cette adhésion, la Communauté de communes participe aux missions d'Initiative 89 permettant d'accompagner les créateurs d'entreprises et de leur apporter une expertise et des conseils financiers.

Activités 2020 d'Initiative 89 pour le territoire

Les projets :

Projets présentés	Projets accordés sur 9 communes	Projet ajourné	Projet refusé
14	13	0	1

Les financements accordés en :

Prêts d'honneur	PTZ	Prêts Covid FARCT	Financement bancaire levé
14	13	0	1

Emploi :

Emplois créés	9
Emplois consolidés	27,5

Situation à la création :

Demandeurs d'emploi +12 mois	1
Demandeurs d'emploi -12 mois	7
Entrepreneurs ou salariés	6

Répartition :

Nombre de femmes	4
Nombre d'hommes	10

CRÉATION D'UN PARC SOLAIRE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE

Le projet de réalisation d'un parc solaire de 10 hectares s'est inscrit dans la politique de développement durable des énergies nouvelles de la CCYN et dans les objectifs de mix énergétique du SRCAE. Les terrains inexploités depuis de nombreuses années de la Zone d'activité d'Évry, permettent de réaliser ce projet et de valoriser le site.



9 projets ont été proposés ; celui de la Générale du Solaire a été retenu. Cette dernière, mène actuellement les démarches nécessaires :

- À l'obtention des autorisations d'urbanisme.
- Au raccordement au réseau de distribution électrique.
- À la fixation d'un tarif de rachat de l'électricité produite par le parc.

La Générale du Solaire assurera également l'exploitation d'un parc privé situé à 200 mètres de la ZA d'Évry. Cela portera la capacité de production d'électricité photovoltaïque du territoire à 20 hectares.

SIGNATURE D'UN PACTE TERRITORIAL AVEC LA RÉGION POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

La crise sanitaire liée au coronavirus et le confinement qui en a résulté ont mis en grande difficulté économique et financière les entreprises de l'économie de proximité.

À ce titre, la Région et les EPCI ont convenu d'un Pacte territorial pour soutenir l'économie de proximité, les actions devant concourir au redémarrage et au développement d'activités commerciales, artisanales et de services

La CCYN a voté deux contributions alimentées à raison de 1 €/habitant pour l'EPCI et 1 € pour la Région pour le fonds territorial délégué et le fonds régional.

- 1 demande a été réceptionnée par la CCYN, transmise à Initiative 89 pour instruction.

LES SERVICES À LA POPULATION

3



LA HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

Un service de proximité fermé pendant plus de 3 mois dont la réouverture était attendue.

La halte-garderie est un lieu d'accueil collectif à destination des enfants de 4 mois à 4 ans quel que soit le lieu d'habitation et la situation professionnelle de leurs parents.

1 021 enfants différents ont été accueillis entre 2003 et 2020.

L'équipe est composée de 3 postes à temps plein.

- Une directrice titulaire d'un diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants.
- Une titulaire du diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture.
- Une titulaire du diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants assurant la continuité de direction.

Un véhicule (boxer) permet de transporter le matériel nécessaire à l'aménagement des salles. Il sert d'annexe et comporte un espace accessible aux enfants (table à langer, baignoire, WC, lavabo...) un réfrigérateur et de nombreux espaces de rangements.

Chaque salle fait l'objet d'un agrément délivré par le médecin du Conseil Départemental après aménagement si nécessaire (sécurisation des scènes, des portes...)

Planning des communes desservies

Jours		Horaires	Communes	Lieux
Lundi	Matin	9h-12h	Courlon-sur-Yonne	Salle communale
	Après-midi	14h-17h	Villeblevin	Foyer communal
Mardi	Matin	9h-12h	Michery	Salle des fêtes
	Après-midi	14h-17h	Villemanache	Salle polyvalente
Jeudi	Matin	9h-12h	Sergines	Salle du club
	Après-midi	14h-17h	Villeneuve-la-Guyard	Salle polyvalente
Vendredi	Matin	9h-12h	Sergines	Salle du club

Lorsqu'une salle n'est pas disponible l'accueil a lieu à Chaumont (commune de remplacement) ou dans la commune agréée la plus proche géographiquement afin que les familles puissent se déplacer et que la fréquentation ne soit pas trop impactée. Il y a eu 4 changements de communes en 2020.

2020 EN CHIFFRES - LA FRÉQUENTATION

Nombre d'heures réalisées et d'enfants différents ayant fréquenté la structure

	2018	2019	2020
Nombre d'heures facturées	5 743	6 048	3 444
Nombre d'enfants différents	78	76	71
Nombre de jours d'ouverture	227	210	129

Depuis l'ouverture de la halte-garderie une baisse de la fréquentation apparaît tous les 3 ou 4 ans et la fréquentation redémarre à la hausse. La fréquentation de 2019 était supérieure à celle de 2018 malgré une diminution de temps d'accueil due à une réduction du personnel.

Dès le début de l'année 2020 il avait été observé une augmentation de la fréquentation (1202 heures en janvier/février 2020 alors qu'elle était de 914 heures en janvier/février 2019) ainsi qu'une bonne reprise après l'été : 1738 heures et 44 enfants différents de septembre à décembre 2020 (1640 heures et 39 enfants différents de septembre à décembre 2019). Ces périodes correspondent aux semaines hors confinement et ouverture partielle.

Cette augmentation sur 2019 et 2020 peut s'expliquer par :

- Un effort de communication, le service est mieux connu.
- Le maintien de l'accueil dans les communes les plus accessibles sur la CCYN.
- L'évolution des besoins des parents (de nombreux enfants viennent plusieurs fois par semaine).

Impact Covid-19

Les chiffres de 2020 s'expliquent du fait du confinement. La halte-garderie a été fermée 14 semaines, puis ouverte 2 matinées par semaine pendant 15 jours, puis 4 matinées par semaine pendant 15 jours avant un retour au planning habituel.

La reprise a été progressive afin de revoir l'organisation en respectant les consignes sanitaires tant pour l'équipe que pour les communes. Les familles ont été très prudentes à la réouverture partielle en juin, sur 30 familles contactées en mai, 17 ne souhaitent pas remettre les enfants au regard de l'épidémie de COVID-19, 9 n'avaient pas de besoins urgents et 4 souhaitent les remettre suivant les conditions proposées (mesures sanitaires et communes desservies).

La fréquentation a repris petit à petit, 20 enfants sont venus entre le 22 juin et fin août. Dès septembre les familles ont fait part de leur besoin d'ouverture sur l'extérieur au regard de la situation sanitaire, pour rompre avec l'isolement : 21 nouveaux inscrits de septembre à décembre (ils étaient 12 en 2019 sur la même période).

Nombre d'enfants ayant fréquenté la structure

Lieu de résidence	Enfants inscrits	%
Champigny	2	2,82
Chaumont	2	2,82
Courlon	7	9,86
Gisy-les-Nobles	2	2,82
Michery	7	9,86
Pont-sur-Yonne	6	8,45
Saint-Sérotin	1	1,41
Serbonnes	8	11,27
Sergines	3	4,23
Thorigny-sur-Oreuse	5	7,04
Villeblevin	3	4,23
Villemanoché	7	9,86
Villeneuve-la-Guyard	4	5,63
Vinneuf	2	2,82
Perceneige	1	1,41
Villeperrot	1	1,41
Bray-sur-Seine	1	1,41
Domats	1	1,41
Saint-Agnan	3	4,23
Villenoise-la-Petite	1	1,41
Misy-sur-Yonne	2	2,82
Villethierry	2	2,82

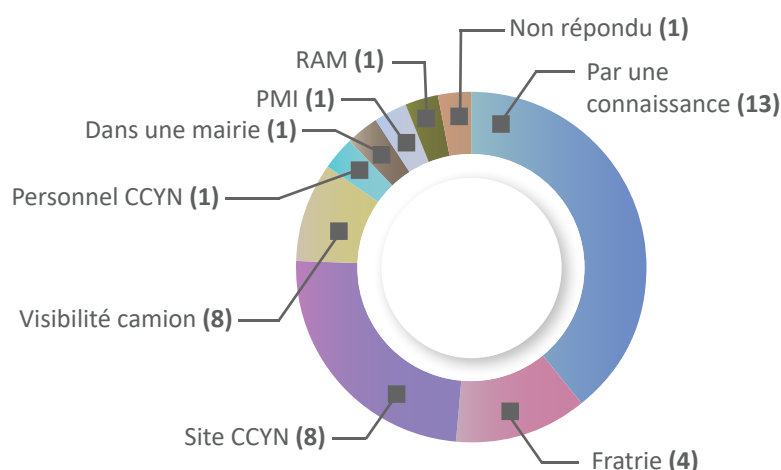
Au total 71 enfants différents dont 33 nouveaux inscrits ont fréquenté la structure (soit 63 familles dont 5 monoparentales)

Le tarif moyen de 2020 est de 1,15 €/h (à titre indicatif le tarif horaire fixé par la CAF au 1er janvier 2020 était compris entre 0,43 € et 3,42 € avec un enfant à charge)

En 2020, 16 communes sur les 23 sont représentées. Quelques communes limitrophes de la CCYN apparaissent (Saint-Agnan, Villethierry et Misy-sur-Yonne) ainsi que quelques communes plus éloignées (Domats et Bray-sur-Seine) pour des raisons professionnelles ou familiales.

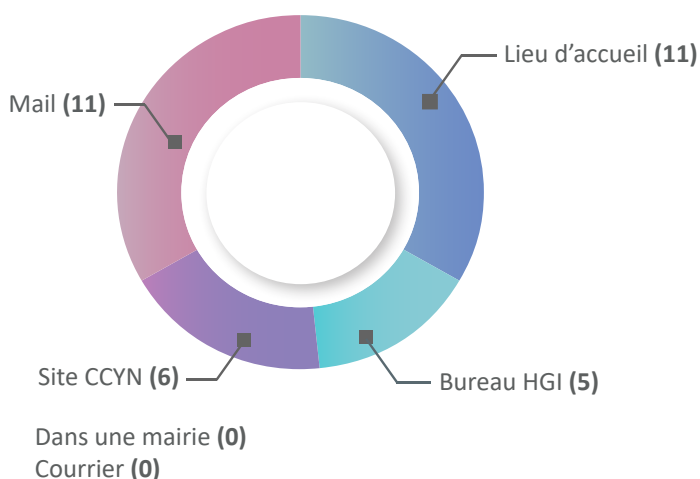
L'importance de la proximité sur le territoire

Comment les familles ont-elles connu la halte-garderie en 2020

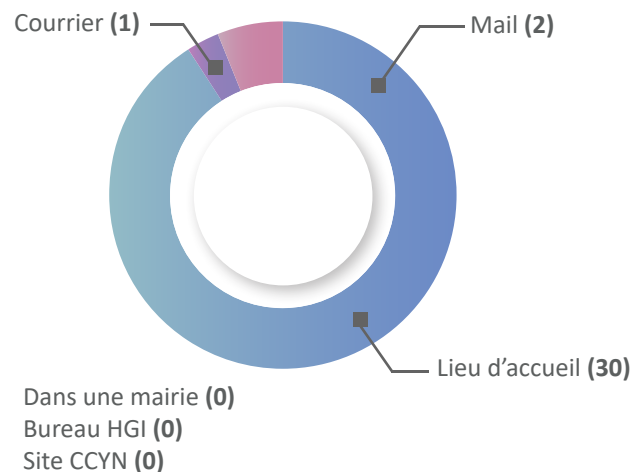


Le bouche à oreille reste le moyen le plus important (13 familles sur 33), mais on constate que la visibilité du service sur le site de la Communauté de Communes est également importante cette année (8 familles sur 33).

Moyen de retrait des dossiers en 2020



Lieu d'inscription en 2020



En 2020, probablement du fait de la situation sanitaire, de nombreux dossiers ont été envoyés par mail : 11 sur 33 nouveaux inscrits soit 33 % (en 2019 : 1 retrait par mail sur 33).

La proximité avec les familles reste un paramètre très important, 33 % des retraits et 90,9% des inscriptions (retour du dossier rempli) se sont fait directement sur un des lieux d'accueil.

LES ACTIVITÉS



Des activités d'éveil et manuelles sont mises en place tout au long de l'année en fonction des saisons.

Cette année une seule séance avec l'association « Lire et Faire Lire » a eu lieu du fait du confinement. Habituellement les intervenants viennent une fois par mois.

1 atelier « arts plastiques » a eu lieu sur 3 prévus avec l'intervention d'une plasticienne. Ces ateliers sont financés par le Collectif Petite Enfance et organisés par les services du RAM, des Espaces Parenthèse et de la halte-garderie itinérante.

Aucun stagiaire n'a pu être accueilli en 2020 du fait de la situation sanitaire.

Dépenses		Produits	
Achats (60), Services extérieurs (61), Autres (62) et Titres annulés	6 092,73 €	Participations parentales	3 653,47 €
Charges du personnel	134 868,43 €	CAF dont aides exceptionnelles Covid-19	56 634,13 €
		Autres	683,90 €
Total	140 961,16€	Total	60 971,50€

LE RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Crée en 2004, le Relais Coccynelles a intégré la CCYN le 1er avril 2014.

Le RAM est composé de 2 agents (1.8 ETP). Mme FERNANDES, directrice RAM/LAEP et Mme CONCEPCION-FERRE, animatrice RAM.

Il est ouvert au public 25h par semaine sur 175 jours. En effet, l'ouverture le mercredi matin à partir du mois de février a ajouté 30 demi-journées supplémentaires.

LES FONCTIONS du RAM

L'accompagnement des familles et des assistantes maternelles à la préparation de l'accueil d'un enfant.

Ont contacté le relais :

- 194 assistantes maternelles agréées (100 différentes dont 5 hors CCYN).
- 352 parents inscrits (222 différents dont 18 hors CCYN).

La professionnalisation des assistantes maternelles.



41 séances de temps collectifs prévues sur l'année sur 5 communes : Villeneuve-la-Guyard, Chaumont, Sergines, Thorigny-sur-Oreuse et Villeperrot (arrêt en juin 2020).



28 assistantes maternelles présentes lors des temps collectifs avec **73 enfants différents**.



1 soirée d'information à Sens sur les formations. 1 animatrice du relais était présente mais aucune assistante maternelle de notre territoire ne s'est déplacée.



26 assistantes maternelles sont parties en formation sur les 7 modules proposés.

LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS AVEC LE COLLECTIF PETITE ENFANCE

- 1 conférence à Sens sur « **comprendre les besoins des enfants** » : 15 parents et 29 assistantes maternelles présentes (l'accès de la conférence ayant été limité en nombre pour respecter les règles sanitaires en vigueur).
- 1 ateliers parent/enfant sur le thème « **création libre autour du carton** » : 5 duos parents/enfants en commun avec les services RAM/LAEP/HGI.
- 5 **réunions partenariales**.

L'impact du Covid-19

- 46 assistantes maternelles agréées différentes ont contacté le RAM pendant le confinement, dont 1 hors CCYN.
- 49 parents différents ont contacté le RAM pendant le confinement, dont 1 hors CCYN.
- 20 animations sur les 41 prévues ont été annulées pour cause de confinement et de restriction des salles. Sur les 5 communes, cela représente 23 assistantes maternelles et 57 enfants qui n'ont pu assister aux animations.
- 3 formations ont été annulées ou reportées. 5 assistantes maternelles du territoire n'ont pas pu se rendre en formation.
- 3 ateliers parents/enfants sur les 4 prévus ont été annulés, ce qui représente 15 duos parents/enfants.
- Le Samedi des Tout Petits à Gron a été annulé.
- La Fête de la Famille a été annulée.

Tableau de comparaison

	2019	2020
Jours d'ouverture	183	216 (mercredi matin en plus)
Assmats différentes ayant bénéficié du RAM	96	147 (dont 5 hors CCYN)
Parents différents ayant bénéficié du RAM	379 (dont 63 hors CCYN)	276 (dont 19 hors CCYN)
Assmats différentes parties en formation	15	19
Assmats différentes présentes en animation	30	28
Enfants différents présents en animation	88	73

Le budget

Charges		Recettes	
Achats	217,92 €	Prestations CAF	35 045,37 €
Services extérieurs	1 707,70 €	Aide exceptionnelle CAF	3 000 €
Autres services extérieurs	744,65 €	CEJ	14 128,35 €
Masse salariale	72 621,76 €	Subvention CG	13 588 €

LES PERSPECTIVES 2021

- Mise à jour de l'onglet RAM sur le site de la CCYN.
- Travail avec la référente famille et les assistantes maternelles afin de valoriser leur métier auprès des parents et des élus.
- Création d'un journal avec le service communication reflétant les activités du RAM et à destination des parents et des assistantes maternelles.
- Mise en place d'une soirée d'information portant sur divers sujets.
- Travail en commun avec la HGI, le LEAP, les ALSH sur un lien passerelle de nos services à l'école.
- Inscription du service enfance dans la Convention de Territoire Global (CTG).



LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Lieu de partage, de rencontre, de soutien à la parentalité et de socialisation de l'enfant.
Par le jeu, les petits et grands créent des liens et rompent l'isolement.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un espace gratuit, anonyme et ouvert aux futurs parents mais également aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur parent ou d'un adulte accompagnateur référent. Les « Espaces Parenthèses » sont implantés depuis 2003 et « Mon Petit Plus » depuis fin 2017 sur le territoire de la CCYN.

Espaces Parenthèses de Villeneuve-la-Guyard

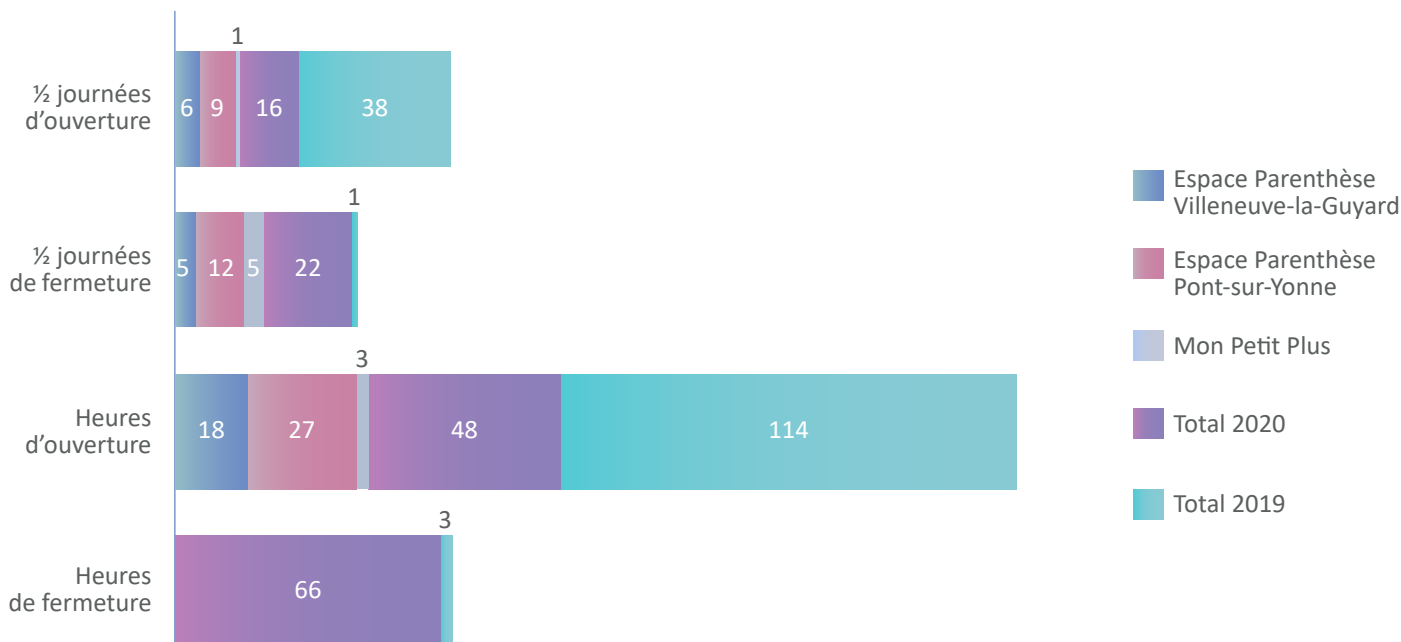
Le lieu accueille les enfants de moins de 6 ans mais également les futurs parents.
Il est ouvert un mardi par mois hors vacances scolaires de 8h45 à 11h45.

Espaces Parenthèses de Pont-sur-Yonne

Le lieu accueille les enfants de moins de 6 ans mais également les futurs parents.
Il est ouvert un mercredi tous les quinze jours de 9h à 12h. Il est fermé pendant les vacances d'été et de Noël.

Mon Petit Plus

Le lieu accueille les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.
Il est ouvert un samedi par mois de 9h à 12h.



- Les 5 fermetures des Espaces Parenthèses de Villeneuve-la-Guyard ont été causées par le confinement (3) et par les décisions de Monsieur le Maire suite au protocole sanitaire (2).
- Les 12 fermetures des Espaces Parenthèses de Pont-sur-Yonne ont été causées par le confinement (6), un chauffage dysfonctionnel (2) et pour problèmes de distanciations sociales dans le local (4).
- Les 5 fermetures de Mon Petit Plus ont été causées par le manque de fréquentation.
- La seule fermeture de 2019 avait été causée par les intempéries.

19 familles (dont 12 différentes) et 29 enfants (dont 16 différents) ont été accueillis en 2020.
39 familles (dont 13 différentes) et 42 enfants (dont 16 différents) avaient été accueillis en 2019.

5 accueillantes LAEP étaient présentes en 2020 : 2 accueillantes bénévoles, 1 coordinatrice accueillante salariée, 1 accueillante référente famille du centre social salariée et 1 directrice accueillante salariée.

En 2020, les familles habitaient Gisy-les-Nobles, Vinneuf, Champigny, Michery, Villeperrot, Villeblevin, Courlon, Villeneuve-la-Guyard et Misy-sur-Yonne. En 2019, elles habitaient Villemannoche, Champigny, Pont-sur-Yonne, Vinneuf, Courlon, Villeneuve-la-Guyard et Villeblevin.

Temps de participation pour les agents de la CCYN et les accueillantes bénévoles

	Directrice	Coordinatrice	Référente famille	Bénévoles
Temps de réunions/participations diverses	19h45	24h55	11h30	14h30
Temps administratif		15h30		
Temps d'animation, installation et rangement	10h (3 séances)	16h45 (5 séances)	20h15 (6 séances)	59h30 (18 séances)
Temps d'itinérance	3h54	4h34	3h58	13h48
Supervision (7 séances en 2020)	10h30 (7 séances)	10h30 (7 séances)	7h30 (5 séances)	18h (12 séances)
Total nombre d'heures accueillantes LAEP	44h09	56h44	43h13	105h48



La crise sanitaire n'a permis ni d'honorer tous les ateliers parents/enfants prévus ni la participation des accueillantes au Samedi des Tous Petits du Collectif Petit Enfance et à la Fête de la Famille du centre social de la CCYN.

Lors du confinement, la coordinatrice a participé à l'**alimentation du PADLET** (mur virtuel) du centre social de la CCYN en proposant diverses publications à destination des familles.

L'équipe du LAEP participe activement au partenariat pour renforcer leurs compétences et enraciner le LAEP dans la **politique globale petite enfance du territoire**. Elle propose un accueil de qualité, une grande disponibilité, une écoute sans jugement et un soutien à la parentalité qui est de plus en plus nécessaire.

Budget 2020

	Dépenses	Recettes
Total achats	1 527,47 €	
Total charges salariales	7 766,04 €	
Prestations CAF		8 187,80 €
Total	9 293,51 €	8 187,80 €

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Les ALSH ont vécu une année 2020 particulière. Les structures ont adapté les activités proposées en fonction des protocoles.

LES ÉVÉNEMENTS 2020

Le conseil communautaire, dans sa séance du 3 mars 2020, a déclaré d'intérêt communautaire l'entretien et le fonctionnement des accueils extrascolaires (petites et grandes vacances) ainsi que le périscolaire des mercredis au titre de la compétence facultative « **action sociale d'intérêt communautaire** ».

Les communes conservent par conséquent la compétence périscolaire (les matins, soirs et temps méridiens des jours scolaires) en attendant de se prononcer sur un éventuel transfert. La CCYN a donc proposé d'exercer ce service via une convention de mise à disposition du personnel.

La tarification a été revue en juillet 2020, avec des **forfaits pour les vacances et mercredis**, et une **facturation au quart d'heure en périscolaire** pour être au plus proche des familles.



Covid-19

La crise sanitaire a particulièrement impacté le Service Enfance qui fut le seul service à fonctionner avec du public.

Les consignes de l'État étaient de maintenir l'ouverture de l'accueil afin d'accueillir les enfants du personnel soignant. Le service Enfance fut le seul à avoir été en contact direct avec des personnes hors CCYN, à savoir les familles des personnels soignants et leurs enfants. Les accueils se faisaient sous condition que les écoles soient ouvertes avec **des protocoles sanitaires adaptés**. Une collaboration a été mise en place avec les communes en charge de l'entretien des locaux. Certains animateurs ont mesuré la difficulté d'exercer leur métier pendant cette période. Ils veillaient à la désinfection du petit matériel, au nettoyage régulier des mains des enfants et aux prises de température ainsi qu'au respect des gestes barrières.

Les services de préparation ou de livraison de repas ayant stoppé leurs activités, les enfants reçus devaient amener un pique-nique.

Malgré le contexte anxiogène, les équipes ont fait au mieux pour recevoir les enfants dans la bonne humeur, tout en garantissant la sécurité de chacun.

Au cours de l'année 2020, **941 enfants inscrits** ont pu profiter des différents services enfance.

Capacité d'accueil des sites

Un nouvel accueil périscolaire a intégré nos accueils en septembre 2020, celui de Champigny.

Lieu de résidence des enfants	Capacité d'accueil maternels	Capacité d'accueil élémentaires
Champigny	20	28
Cuy	24	36
Pont-sur-Yonne	40	48
Saint-Sérotin	10	14
Sergines	24	24
Villeblevin	16	36
Villeneuve-la-Guyard	40	72
Vinneuf	10	28

Organisation des accueils de loisirs en 2020

Commune	Périscolaire		Mercredis		Extrascolaire	
	Heures déclarées CAF	Enfants	Heures déclarées CAF	Enfants	Heures déclarées CAF	Enfants
Champigny	3 334	55	-	-	-	-
Cuy	9 284,75	63	5 719	49	11 848	87
Pont-sur-Yonne	20 116	204	7 448	60	7 684	30
Saint-Sérotin	5 436	32	-	-	-	-
Sergines	12 630,75	91	3 613	29	-	-
Villeblevin	12 475,25	92	1 410	51	9 048	51
Villeneuve-la-Guyard	26 250	78	9 511	89	12 288	85
Vinneuf	11 892	79	-	-	-	-
TOTAL	101 416,25	694	27 701	278	40 868	253

Organisation des accueils de loisirs en 2019

Commune	Périscolaire		Mercredis		Extrascolaire	
	Heures déclarées CAF	Enfants	Heures déclarées CAF	Enfants	Heures déclarées CAF	Enfants
Champigny	6 893	-	-	-	-	-
Cuy	10 355	56	6 952	75	4 696	48
Pont-sur-Yonne	19 242,5	137	12 976	179	8 568	99
Saint-Martin-sur-Oreuse	-	-	1 720	53	1 294	37
Saint-Sérotin	6 522,75	36	-	-	-	-
Sergines	12 395	74	-	-	5 968	36
Villeblevin	14 297	114	-	-	-	-
Villeneuve-la-Guyard	28 935	178	27 848	170	13 648	83
Vinneuf	11 859	91	-	-	-	-
TOTAL	110 499,25	686	49 496	477	34 174	303

La CCYN propose par voie de convention l'exercice de la **compétence périscolaire matin et soir**.

8 communes ont adhéré au principe de cette convention pour les sites de Cuy, Sergines, Vinneuf, Saint-Sérotin, Villeblevin, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard pour les maternels et élémentaires.

La convention prévoit une facturation aux communes de la charge résiduelle du service (dépenses – recettes des familles et participations CAF ou MSA).

Au 31 décembre, l'équipe encadrante pour ce service est composée pour l'ensemble des sites de :

- 11 agents titulaires
- 16 CDD
- 8 agents communaux.

Mesures de la CAF en 2020 :

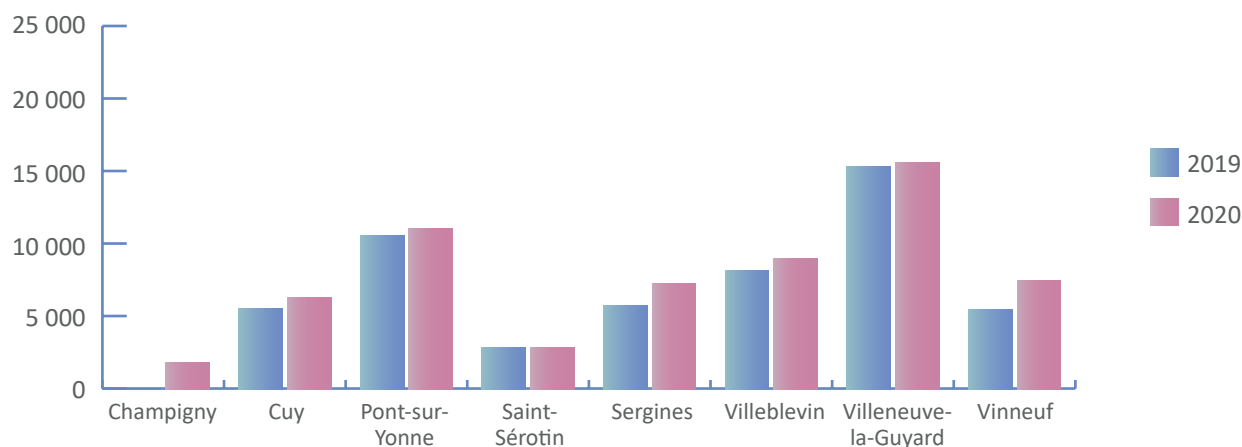
Afin de compenser les pertes importantes des prestations des ALSH, la CAF a autorisé que les heures 2019 servent de base en 2020 lors des périodes de confinement. Malgré cela, les heures restent nettement inférieures aux réalisations 2019 du fait de l'organisation des classes pendant le confinement et le développement du télétravail.

PÉRIODE DE CONFINEMENT

Pour les familles : Un retour très positif pour avoir mis en place ce service minimum. Elles étaient sereines de laisser leurs enfants dans ce contexte difficile. Les animateurs ont su répondre aux besoins des besoins des parents comme des enfants.

Pour la CCYN : Aucune facturation n'a été faite sur la période de confinement. La facturation aux familles a redémarré à partir du 2 juin. Par rapport à l'année précédente, la perte des recettes « prestation famille » s'élève à 64 000 €.

Heures facturées en périscolaire



ORGANISATION DES MERCREDIS

- **5 sites ouverts à la journée de janvier à mars** : Cuy, Sergines, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard maternelle et élémentaire.
- Pendant le confinement, seuls Villeneuve-la-Guyard et Vinneuf ont fonctionné afin de recevoir les **enfants de personnels soignants**. Un protocole interne au service permettait de les accueillir dans les meilleures conditions en mettant en place des règles d'hygiène strictes.
- Villeneuve-la-Guyard et Villeblevin ont ouvert au retour du confinement le 13 mai, suivi en juin par Cuy et Pont-sur-Yonne. Chaque nouvelle ouverture de site a fait l'objet d'un **protocole spécifique adapté aux locaux occupés**.
- Face au protocole sanitaire strict, Sergines ne fonctionne plus le mercredi depuis septembre 2020. Les sites restant ouverts sont Cuy, Pont-sur-Yonne, Villeblevin élémentaire et Villeneuve-la-Guyard maternelle. **Une navette a été mise en place** par la commune de Villeneuve-la-Guyard pour les élémentaires allant sur Villeblevin et les maternelles allant sur Villeneuve-la-Guyard.

Organisation des ALSH en extrascolaires (vacances)

VACANCES	COMMUNES
Février	Cuy, Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne
Avril	Période de confinement. Accueil à Villeneuve-la-Guyard pour les enfants du personnel soignant
Juillet	Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin et Cuy
Août	Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin et Cuy
Toussaint	Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin et Cuy

Au mois de juillet 2020, le site de l'ancienne colonie des Tilleuls à Villeblevin a ouvert pour les élémentaires. Villeneuve-la-Guyard a fonctionné seulement avec les maternelles. **Au mois d'août** tous les enfants étaient réunis à Villeblevin.

L'été 2020 a vu la mise en place d'un projet « vacances apprenantes », validé par la DDCSPP. Le principe du projet était de mettre en place une activité en sous-groupe sur un thème précis. Les enfants pouvaient s'inscrire par avance sur les activités retenues. La CCYN a reçu une subvention de 8 300 € de la part de la DDCSPP.

Afin de respecter le protocole sanitaire, pendant l'été 2020, aucune sortie à l'extérieur n'a été réalisée en dehors des randonnées.

Pour les vacances d'automne, des intervenants extérieurs se sont déplacés dans les centres pour des animations culturelles ou sportives. Les enfants ont pu profiter d'un spectacle de magie ou de chansons.



Certains centres ont été inspectés pendant les vacances et validés par la DDCSPP. Dans son rapport, l'inspectrice a pu mettre en avant :

- Une réelle volonté de travailler ensemble.
- La qualité des accueils et des projets proposés aux usagers et aux familles.
- Des équipes cohérentes et bienveillantes, qui ont une réflexion intéressante et qui fonctionnent correctement.

L'ensemble des sites ont été équipés en ordinateurs et tablettes de pointage afin de dématérialiser la gestion des présences des enfants. Ce projet a été soutenu par la CAF.

LES PERSPECTIVES 2021

- Poursuivre l'**amélioration des sites** (accès, travaux).
- Accompagner les agents dans une **offre de formation**.
- Poursuivre l'**équipement bureautique** des centres.
- Signature d'une **Convention Territoriale Globale** (CTG) avec la CAF.

L'ACCUEIL ADOS

Le service jeunesse a dû revoir son organisation en alternant les ouvertures en fonction des contraintes sanitaires. Malgré tout, des projets se sont concrétisés permettant de conserver le lien avec les jeunes et les partenaires.

Les 2 animateurs de l'Accueil Ados proposent des activités de loisirs, de découverte, de l'initiation et de la sensibilisation à destination des jeunes de 12 à 16 ans.

Différentes thématiques sont abordées permettant de :

- Favoriser la participation et l'implication des jeunes dans la vie citoyenne.
- Développer le vivre ensemble, la tolérance, le respect.
- Ouvrir les jeunes aux autres et sur l'extérieur afin de devenir acteur de leur quotidien.

L'accueil des jeunes a lieu :

- Les mercredis de 13h30 à 17h30 à la Salle de la Montagne à Villeblevin.
- Les mardis et les vendredis soir à 16h pour l'Itinérance. L'objectif est d'aller à la rencontre des jeunes qui ne peuvent se déplacer, en sectorisant le territoire (le mardi pour les jeunes du nord et le vendredi pour les jeunes du sud). Ils peuvent ensuite être intégrés aux différents projets.
- Les lundis et mardis de 11h30 à 14h dans le foyer du collège de Villeneuve-la-Guyard pour les interventions collège
- Pendant les vacances scolaires. Un programme d'activités, de sorties et de camps est proposé durant les petites et grandes vacances en journée.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

Signature de la Charte des « Promeneurs du Net » (PDN) avec la CAF.

Ce dispositif permet :

- d'assurer une présence éducative sur internet et des permanences avec des créneaux horaires définis.
- de créer un réseau de professionnels de la jeunesse et d'autres secteurs où l'information et la veille seront partagées.
- de mettre en garde et prévenir contre le cyber harcèlement.
- de développer une relation de confiance entre les jeunes et les professionnels.
- de développer une relation de confiance avec les parents d'ados et répondre aux questionnements.

Accompagnés par les réseaux des PDN Yonne Nord, certains jeunes ont pu trouver une orientation professionnelle. Ils ont également pu résoudre des soucis de cyber harcèlement. De plus, en collaboration avec la ville de Sens, une vidéo de sensibilisation contre le harcèlement a été réalisée dans les locaux de la CCYN avec la participation d'un des jeunes inscrits.

Création de la « Junior Association ».

Les rencontres se déroulent le mercredi ou en soirée .

L'Association est financée par la vente de produits.

En 2020 une action « Vente de crêpe » a été organisée à la veille de Noël. Une partie des recettes a été reversée à l'association « Les Restos du Cœur ».

Interventions dans les collèges.

- Un projet vidéo contre le harcèlement.
- Un projet anti gaspillage avec la conception d'un poulailler récupérant les déchets de la cantine.
- Des tournois sportifs suite à la situation sanitaire exceptionnelle et le premier confinement strict.
- Une vente de crêpes pour organiser la boum de fin d'année.

Projet sécurité routière.

Dans un premier temps une journée de sensibilisation aux risques des dangers de la route a été organisée en collaboration avec l'association « le Sens de la Vie », un accidenté de la route et la BPDJ de l'Yonne. Des jeux de reflexes et un parcours de motricité ont permis aux jeunes de prendre conscience des dangers notamment en deux roues.

Un clip vidéo de sensibilisation à la sécurité routière a été réalisé par une dizaine de jeunes. Ils ont scénarisé une histoire, joué dans le clip, filmé et aidé au montage vidéo final. La vidéo a été publiée sur les réseaux sociaux et a rencontré un large succès en étant partagée notamment par la préfecture de l'Yonne.

Projet vidéo

Financé par la CAF, ce projet a également été initié par une quinzaine de jeunes. Ces derniers ont voulu exprimer leur ressenti suite à la situation exceptionnelle de pandémie à travers le monde et les conséquences du confinement. Ce documentaire est toujours en cours de réalisation suite à l'évolution de l'actualité.

Les séjours

En raison de la crise sanitaire le programme des activités a été revu. Une nuitée a été organisée pendant les vacances d'été pour une vingtaine de jeunes avec la mise en place du protocole sanitaire.

QUELQUES CHIFFRES

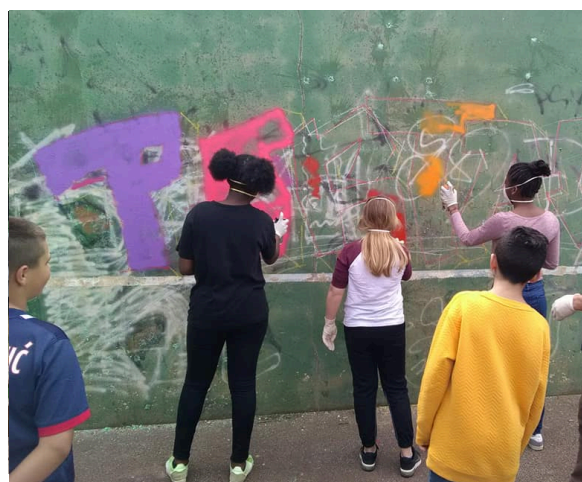
Fréquentation à l'année

	Nombre de jeunes	Garçons	Filles
Mercredis	16	11	5
Vacances	76	54	22
Séjours	0	0	0
Promeneurs du Net	54	36	18

47 jeunes différents ont fréquenté l'Accueil Ados, totalisant 3 292 heures avec 6 semaine de fermeture.

Fréquentation selon la période de l'année

	Mercredis	Petites vacances	Été	Séjours
Fréquentation moyenne	7	10	12	0



Le budget

Dépenses	Recettes	À la charge de la CCYN
121 104,19 €	42 385,73 €	78 718,46 €

PERSPECTIVES 2021

- Dévoiler le documentaire « Le jour d'après ».
- Intervenir au collège de Pont-sur-Yonne.



CENTRE SOCIAL

Le Centre Social a été créé en 2014 par le fait d'une coordination des actions, d'une mise en synergie de ces acteurs pour une optimisation des ressources humaines et financières.

Le projet en cours a été agréé par la CAF sur la période 2020-2021 ce qui ouvre droit à des prestations de services.

Le personnel

En 2020, le personnel est composé d'une Directrice, d'une référente familles et d'une référente accueil. Ces 3 agents ont des liens fonctionnels avec les services de la Petite-Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse et **mènent des projets transversaux avec l'ensemble des services à la population de la CCYN.**

Les missions du centre social

La CNAF appuie ce fondement dans sa circulaire parue le 20 juin 2012 qui détaille la politique d'Animation de la Vie Sociale portée par la Branche Famille. Elle précise les missions des centres sociaux :

- **Organiser une fonction d'accueil et d'écoute** des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations.
- **Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés**, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté.
- **Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire.**
- **Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions** visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles.
- **Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs** impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

RÉAFFIRMATION DU CONCEPT « CENTRE SOCIAL » PAR...

La coordination auprès des services.

Un lien étroit a été maintenu par la Directrice du Centre Social avec les différents services.

La veille sociale.

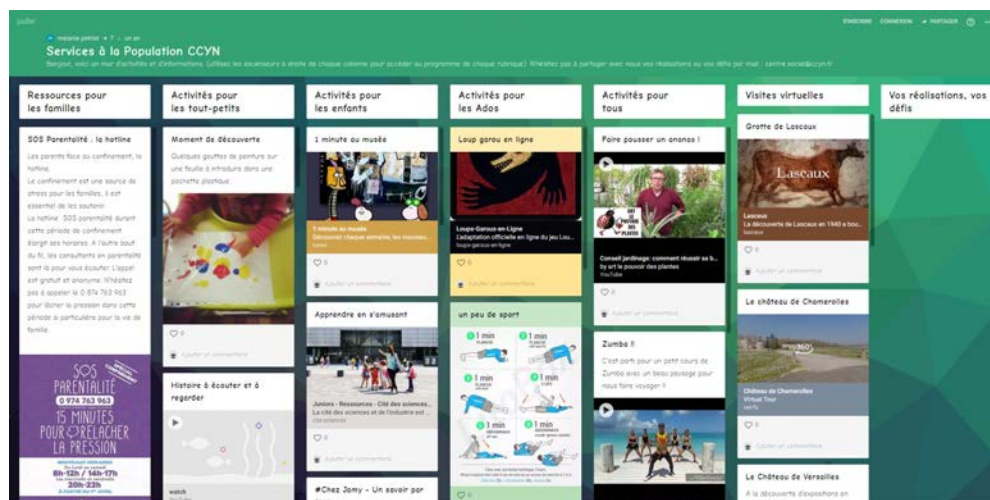
Dans un état d'urgence sanitaire, les services du Centre Social ont dû s'approprier de nombreux textes, réglementations et nouvelles procédures à mettre en place dans le cadre de leurs activités (DDCSPP, PMI, Éducation Nationale).

Un lieu d'information.

Le site de la Communauté de communes (www.cc-yonne-nord.fr) a été alimenté régulièrement afin de communiquer des informations aux familles transmises par les différents partenaires :

- Guide des parents confinés - 50 astuces de pro (Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations)
- Guide pour les familles (Radio France)
- Création d'un « padlet » : ce mur virtuel et ludique était alimenté par les services afin de proposer des activités et conseils aux familles.

Le padlet



UNE ANIMATION DE LA VIE LOCALE ADAPTÉE AU CONTEXTE SANITAIRE

Le premier semestre de l'année 2020 a été affecté par la crise sanitaire du COVID-19.

Le travail en itinérance sur le territoire de rencontre avec les familles a été freiné. Suite à cette période anxiogène pour les habitants et pour leurs familles, le Centre Social a favorisé la mise en place de temps privilégiés et conviviaux sur le territoire en favorisant le partenariat et en impliquant les bénévoles.

La fête du sapin - 4ème édition.

Événement annuel se déroulant courant janvier invitant les habitants à venir broyer leur sapin de Noël après les fêtes de fin d'année et d'en récupérer le paillis pour le jardin. L'un des objectifs de cette action est de sensibiliser les habitants au recyclage, de prévenir les dépôts sauvages et de proposer aux habitants une après-midi conviviale sur le territoire.

Opération « masques solidaires » permettant de favoriser la participation des habitants

Cette initiative a été lancée fin avril 2020 par le Centre Social. Pendant cette période de nombreuses initiatives nationales étaient citées dans la presse. Le projet a consisté à lancer également cette opération sur la CCYN. Suite à un appel au don de tissus auprès d'agents de la CCYN, des couturières bénévoles ont réalisé pour la CCYN près d'une centaine de masques.

Les temps forts du deuxième semestre 2020.**Deux soirées jeux en été :**

Depuis 2018, le Centre Social en partenariat avec l'Accueil Jeunes de Villeneuve-la-Guyard, organise des soirées jeux en famille. Ces soirées marquent depuis deux ans le début de chaque période de vacances scolaires.

Un rendez-vous pour les familles, particulièrement présentes aux deux soirées des 10 et le 17 juillet 2020.

Le beau temps a permis aux familles de s'installer dehors et profiter de la soirée par des jeux extérieurs (Molkky, pétanque, palet breton).

**Les visites du territoire en été :**

Plusieurs sorties permettant de découvrir le territoire et ses espaces extérieurs ont été organisées :

- Balade dans les bois, découverte de lieux insolites (maisons troglodytes).
- Pique-nique et jeux en familles près de l'Étang de la Chapelle-sur-Oreuse.
- Initiation à la chasse aux trésors participative « Géocaching ».
- Balade sur les bords de l'Yonne avec Maryse, habitante de Courlon-sur-Yonne faisant découvrir aux familles l'application.

Quelques chiffres :

62 personnes ont participé aux activités en famille de l'été.

- Dont 27 adultes et 35 enfants, représentant 17 familles (13 d'entre elles n'étaient pas connues du centre social).
- 2 bénévoles ont co-animé certaines rencontres (dont une personne rencontrée pendant l'été).
- 6 rencontres organisées sur l'été.
- L'une d'elle a été annulée à cause de l'alerte canicule.

Été 2020 : l'aide à la préparation d'un projet de vacances en famille.

21 octobre 2020 : balade dans les Bois des Marcelots à Saint-Sérotin.

28 octobre 2020 : activités manuelles sur le thème de l'automne (salle des fêtes de Saint-Sérotin).

23 décembre 2020 : activités manuelles sur le thème de Noël.

Des évènements annulés.

Divers évènements permettant de rassembler les familles ont été annulés :

- Dès la mi-avril, suite à l'allocution du Président de la République, il est décidé d'annuler la fête de la famille prévue le 16 mai 2020 puisque « les lieux rassemblant du public resteront fermés » et que « les évènements ne pourront se tenir au moins jusqu'à mi-juillet prochain ».
- Des réunions préparatoires ayant permis de monter ce projet, il avait été décidé de reporter cette fête en 2021. Malheureusement, le contexte sanitaire un an plus tard n'a pas permis de programmer cette fête en 2021.
- La soirée jeux parents/enfants en collaboration avec l'Accueil jeunes de Villeneuve-la-Guyard et le pot convivial d'Halloween avec l'Accueil jeunes de la CCYN.
- Les cafés des parents dans les écoles et collèges.

D'UNE MSAP À UNE MAISON FRANCE SERVICES

La CCYN ayant répondu aux objectifs d'horaires d'ouverture et d'agents accueillant le public, respectivement de 24h et 2 agents minimum, a obtenu en 2020 la labellisation Maison France Services.

La structure propose de nombreux services aux usagers tels que l'aide dans les demandes et démarches administratives mais aussi l'orientation. L'objectif étant de rapprocher les administrés des services publics.

2 agents d'accueil animent la structure aux horaires suivants :

- Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et 13h30 à 17h
- Mardi de 13h30 à 18h
- Vendredi de 9h à 12h
- Le dernier samedi du mois de 9h à 12h
- Pailly, chaque 2ème mardi du mois de 9h à 12h
- Perceneige, chaque 3ème mardi du mois de 9h à 12h
- Pont-sur-Yonne, chaque 1er mardi du mois de 9h à 12h

Les services proposés

Équipements numériques mis à disposition du public :



Accès Internet



Espace de confidentialité



Photocopieuse



Visio-conférence



Wi-fi



Imprimante



Scanner



Téléphone

Espace documentation et informations :

- Affichage des offres d'emploi.
- Affichage des événements ponctuels locaux.
- Affichage des artisans et commerçants locaux.
- Affichage des services du territoire.
- Espace recyclage.
- Budget 2020.



Inauguration de France Services le 27 août 2020 en présence de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires, des secrétaires d'État Cédric O (Transition numérique et communications électroniques), Joël Giraud (Ruralité) et Jean-Baptiste Lemoyne (Tourisme, Français de l'étranger) et de nombreux élus de l'Yonne.

LES PARTENAIRES

Les partenaires locaux :

- CCAS des communes
- CIAS
- Centre social intercommunal
- Espaces publics numériques à Villeneuve-la-Guyard
- Interaction avec les acteurs du territoire (AICPY...)

Les partenaires institutionnels :

CPAM, CARSAT, CAF, POLE EMPLOI, Agirc Arrco, DGFIP, Ministère de la justice, Ministre de l'intérieur, MSA, ENEDIS.

En 2020, les agents d'accueil de France Services ont participé à plusieurs rencontres :

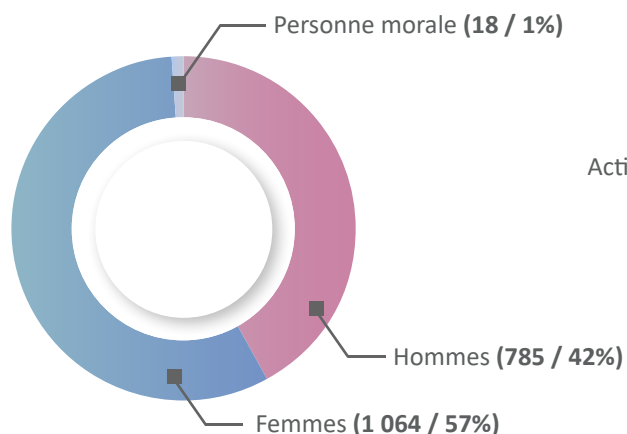
- Le Département
- SANSKILO et LADAPT
- Professionnel de Santé Local Psychologue
- FNATH

Déficit à la charge de la CCYN : 54 903,26€

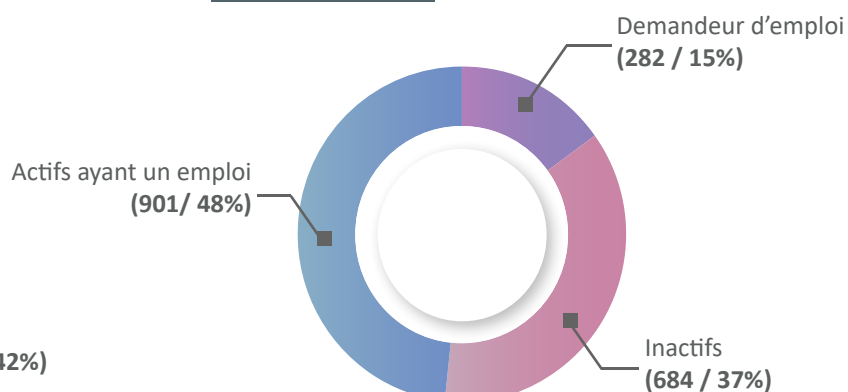
Dépenses de fonctionnement	85 481,24€
Recettes de fonctionnement	30 577,98€

LA TYPOLOGIE DES PUBLICS ACCUEILLIS ET LES PRINCIPAUX MOTIFS DE VENUE

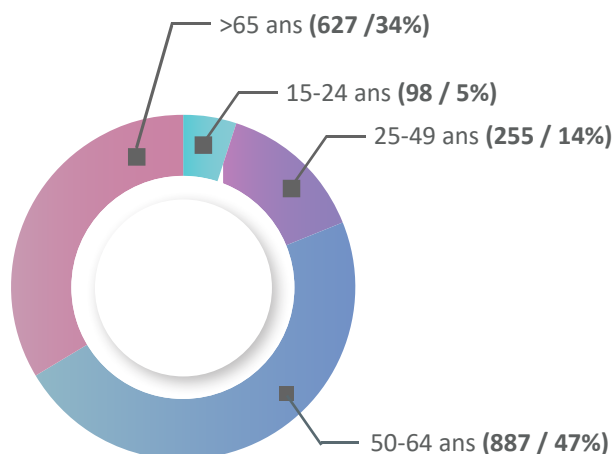
Sexe



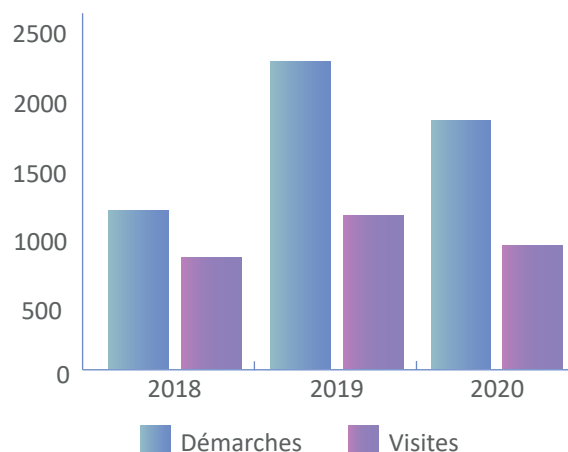
Statut d'activité



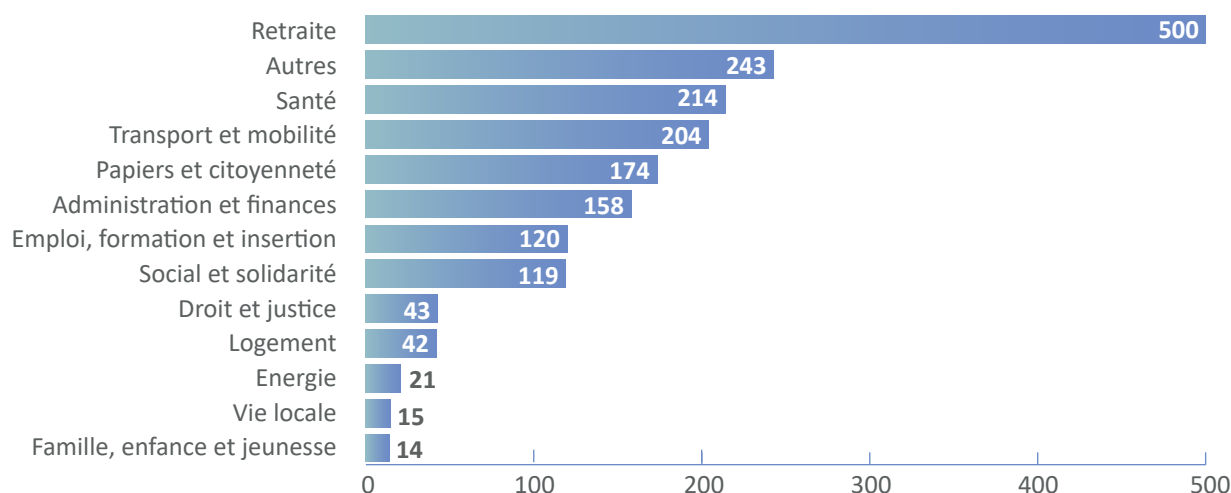
Tranche d'âge



Évolution du nombre de visites et de démarches depuis 2018



Thématique de la demande



LES PERSPECTIVES 2021

- Création de deux points numériques afin de garantir un accueil optimal.
- Un atelier informatique est en cours d'élaboration à destination du public afin de le mener vers une autonomie et de lutter contre la fracture numérique.

LE CIAS

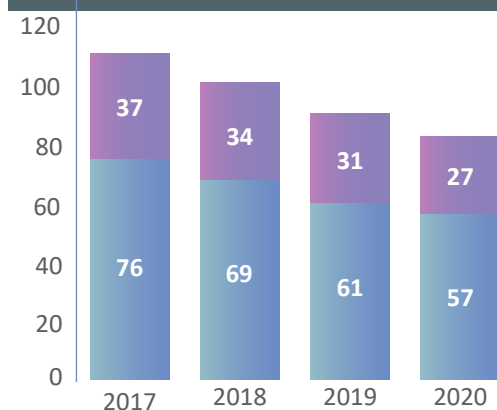
Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Yonne Nord au service de la solidarité sur le territoire par des actions de soutien, de conseil et d'orientation.

Bilan de l'accompagnement RSA

L'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA (BRSA) est la mission principale du CIAS.

- Les BRSA suivis sont des habitants de la CCYN, sans enfant à charge, présentant des problématiques sociales majeures, entravant leur insertion professionnelle.
- L'accompagnement permet la mise en place et le suivi de démarches et d'objectifs d'insertion. Ces objectifs sont inscrits dans un Contrat d'Engagements Réciproques (CER).
- Le Conseil Départemental accorde une subvention de fonctionnement au CIAS. Pour 2020 cette subvention était de 33 360€ conditionnée à l'établissement de 56 CER en file active.

Évolution du nombre de bénéficiaires RSA suivis



Légère baisse du nombre de personnes accompagnées en 2020.

Les caractéristiques des situations des BRSA accompagnés sont semblables aux années précédentes mais :

- La moyenne d'âge subit une baisse importante qui pourrait avoir un impact sur les résultats d'insertion lors de l'année à venir.
- Une adaptation des modalités d'accompagnement liée à la crise fait émerger des compétences et une prise d'autonomie chez les BRSA accompagnés.
- Les BRSA sont plus assidus quant aux rendez-vous dans la période post-confinement. ce qui est révélateur d'un besoin de contact social accru et d'un mal-être pendant la période de confinement.
- 50% des fins d'accompagnement se font sur des sorties dites dynamiques ou positives.

File active : démarches actives et suivi régulier
Veille sociale : pas ou peu d'accompagnement; employabilité faible (âge, santé...)

Bilan de l'accompagnement hors RSA - droit commun

L'intervention de droit commun consiste en un accompagnement social ayant pour objet l'accès aux droits des citoyens, c'est à dire au bénéfice des biens, services et prestations accessibles à tous.

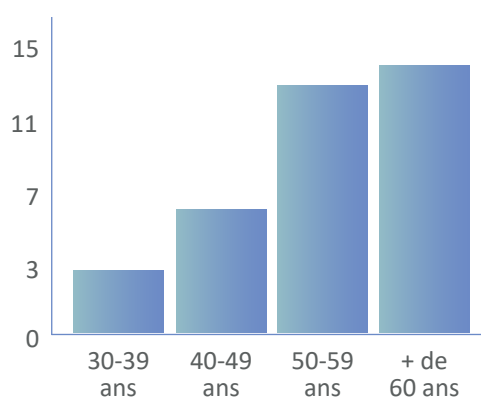
- La demande d'interventions au titre du droit commun représente une part importante des missions mises en œuvre par les travailleurs sociaux du CIAS.
- Elle mobilise désormais les 2 agents du CIAS alors que le 2ème agent du CIAS n'occupe qu'un mi-temps initialement prévu pour le seul accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- **L'accompagnement dans le cadre du droit commun est une part importante des missions du CIAS Yonne Nord : elle l'a encore été plus en 2020 (43% des rdv contre 38% en 2019).**
- La spécificité du RSA est que l'accompagnement et les rdv se font sur convocation du référent dans le cadre des droits et devoirs : au contraire l'accompagnement de droit commun se fait sur demande des usagers.

Évolution de l'accompagnement RSA et de l'intervention en droit commun

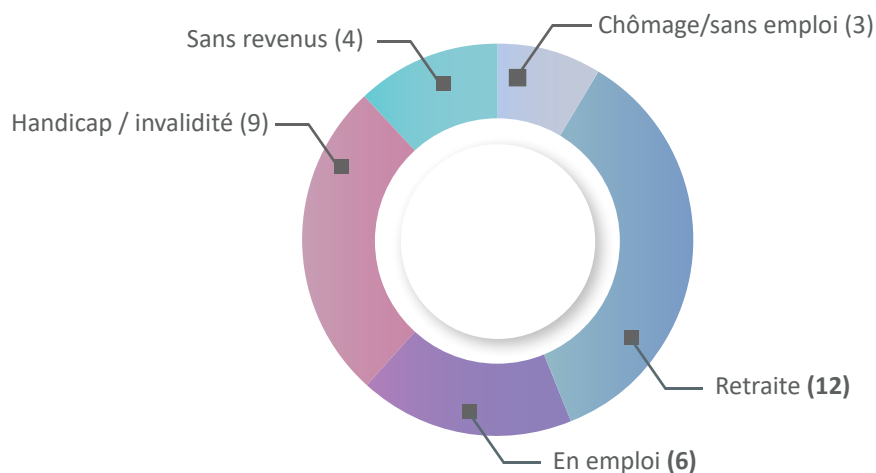
	2017	2018	2019	2020
Nombre de RDV RSA	230	223	207	149
Nombre de RDV Droit Commun	105	115	125	114

34 foyers ont été rencontrés, résidants sur 12 communes différentes.

Âge



Situation



- 50% foyers rencontrés n'étaient pas connus du CIAS avant 2020.
- Près de la moitié des foyers rencontrés l'ont été au moins 3 fois ce qui induit une notion d'accompagnement et pas seulement une intervention ponctuelle, révélateur du temps consacré à cette mission. Un des foyers a été rencontré 13 fois sur l'année.
- 40% des rdv se sont déroulés à l'extérieur des locaux du CIAS (mairie ou domicile).

Les rendez-vous portent sur :

- L'accès aux droits (du conseil à la mise en place des demandes).
- Le soutien aux démarches déjà initiées ou engagées.
- Le budget et les difficultés financières.

L'orientation des administrés a lieu en grande majorité par les secrétaires de mairie, membres des CCAS des communes de la CCYN, et élus, dans le respect des missions des autres structures.

L'année 2020 a été marquée par un contexte de crise :

Cette crise a, dans un premier temps, eu un impact moral sur les personnes accompagnées.

Les conséquences en termes de précarisation n'ont pas encore été manifestes mais devraient être plus marquées en 2021.

Il est également à penser que le nombre de bénéficiaires du RSA qui seront accompagnés en 2021 sera en augmentation par rapport à 2020.

Le CIAS est une structure sociale de proximité, de mieux en mieux identifiée par les administrés et les partenaires, avec qu'un travail soutenu est mis en œuvre.

Compte tenu des enjeux qui se profilent, le travail de partenariat, et la présence du CIAS au plus près des administrés, sera une priorité renforcée pour l'(les) année(s) à venir.

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-248900896-20210923-2021_74-DE

CULTURE ET SPORT

4



ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

Une année 2020, où les professeurs ont fait preuve d'inventivité en proposant des cours à distance sous diverses formes.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2020

La situation sanitaire a fortement perturbé le déroulement des cours et des projets envisagés par l'école de musique et de théâtre puisque pendant plus de 3 mois, aucun cours n'a pu être assuré en présentiel pour cause de confinement et de protocole sanitaire. A la reprise des cours, le nombre d'élèves dans les cours collectifs a été limité à 8 et pour les cours d'éveil à 6 enfants.

- Les cours de chorale adulte créés en septembre 2020 ont été arrêtés suite au 2ème confinement.
- Des interventions dans les écoles élémentaires de Champigny et de Serbonnes ont démarré en octobre 2020. Des présentations d'instruments ont également été programmées dans les écoles de Michery et Vinneuf.
- Par contre le projet d'un concert/spectacle de fin d'année sur le thème des musiques du monde en partenariat avec l'harmonie de Sergines et une école primaire, a été annulé ainsi que les examens de fin d'année.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

En janvier 2020, **10 personnes composent l'équipe** de l'école de musique et de théâtre et dispensent des cours pour environ une dizaine d'instruments : piano, clarinette, contrebasse, batterie, percussion, saxophone, violon guitare électrique et basse ainsi que des ateliers de formation musicale et de pratique collective proposant entre autre un atelier jazz, de musiques actuelles, de musique de chambre, de rythme...

Des cours de théâtre sont également enseignés.

Nombre d'heures hebdomadaires enseignées

Rentrée de janvier 2020	Rentrée de septembre 2020
57,5 heures	58 heures



LES EFFECTIFS ET LES ÉLÈVES INSCRITS

En raison de la crise sanitaire et des nombreux cours non assurés en présentiel, l'effectif n'a pas évolué favorablement. Il reflète néanmoins ce qu'il se passe dans l'ensemble des écoles de musique sur le territoire national.

Au total, l'école de musique et de théâtre compte **103 élèves inscrits en janvier 2020** et **94 en septembre 2020**.

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Une nouvelle grille tarifaire a été revue pour la rentrée de septembre.

Total des dépenses	115 089,41 €
Total des recettes	34 233 €
Déficit à la charge de la CCYN	80 856,41 €

SPORT

LE BASSIN D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION (BAN)

Cet équipement situé à Pont-sur-Yonne était fermé depuis plusieurs années. Il est désormais reconnu d'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ».

En 2020, un bureau d'étude a travaillé sur une phase diagnostic du bâtiment et estimation des travaux avec pour objectif d'ouvrir le BAN au scolaire sur l'année scolaire 2021/2022.

Le territoire de la CCYN dispose désormais d'un équipement intercommunal permettant aux jeunes enfants d'acquérir les bases nécessaires pour être en sécurité dans l'eau soit sur le temps scolaire ou périscolaire.

Calendrier 2021 :

- Transfert de l'équipement.
- Dépôt des dossiers de demandes de subventions.
- Lancement de la phase travaux concernant la mise en sécurité et conformité de l'équipement, la reprise des vétustés et l'optimisation des consommations en eau et énergie.
- Recrutement d'un maître-nageur.

L'ÉDUCATION SPORTIVE EN MILIEU SCOLAIRE

Des animateurs sportifs sont mis à disposition des collectivités pour des interventions en milieu scolaire. Ces interventions sont soumises à une autorisation délivrée par l'Éducation Nationale et formalisée par une convention.

Les interventions ont été limitées en 2020 pour cause de crise sanitaire, aussi les animateurs sont venus renforcer les équipes des accueils de loisirs afin d'encadrer des groupes d'enfants en nombre réduit (6 à 8).

35 séances ont été délivrées auprès des scolaires.

Les cours en soirée et du mercredi aux adultes ou enfants ont été arrêtés en 2020 suite à la définition d'une nouvelle politique sportive axée uniquement en milieu scolaire et en accueil de loisirs.

PERSPECTIVES 2021

- Développer les interventions sportives dans les écoles.



I ENVIRONNEMENT

5

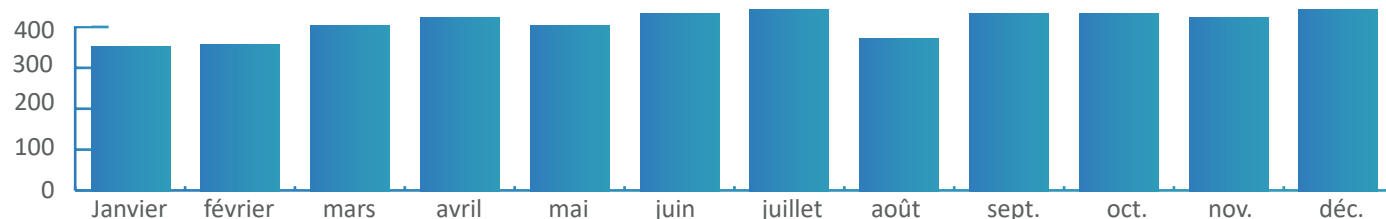


DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Malgré les confinements, les agents et les prestataires ont poursuivi les missions de collecte.
Les déchèteries ont été fermées pendant 4 semaines.
Le rapport complet sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères est consultable
sur www.cc-yonne-nord.fr.

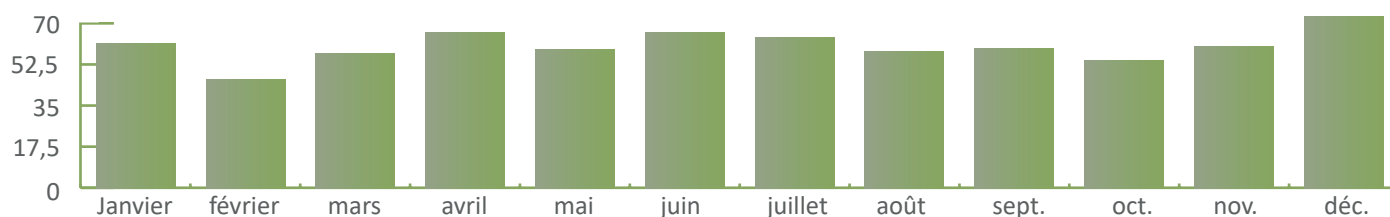
MARCHÉ DE COLLECTE : LE BILAN

La collecte des ordures ménagères au PAP 2020



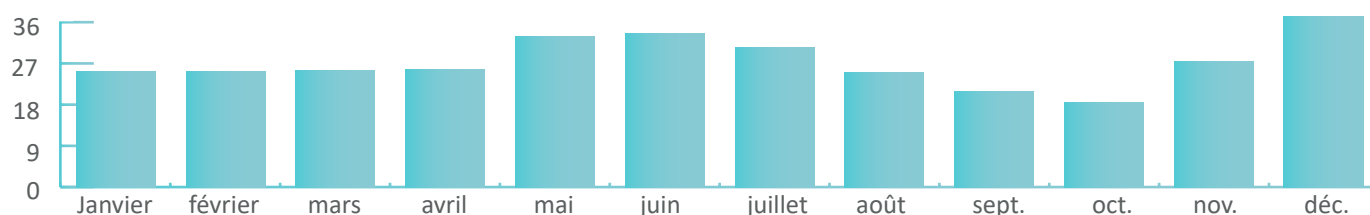
En 2020, **4 752,45 t d'ordures ménagères** ont été collectées au porte-à-porte.

La collecte des emballages recyclables au PAP 2020



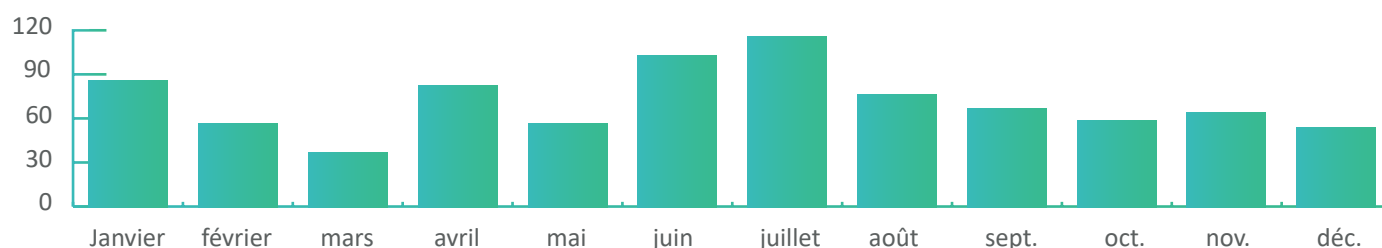
En 2020, **697,56 t d'emballages** ont été collectées au porte-à-porte.

La collecte des papiers en PAV 2020



En 2020, **319 t de papiers** ont été collectées dans les bornes d'apport volontaire.

La collecte du verre en PAV 2020



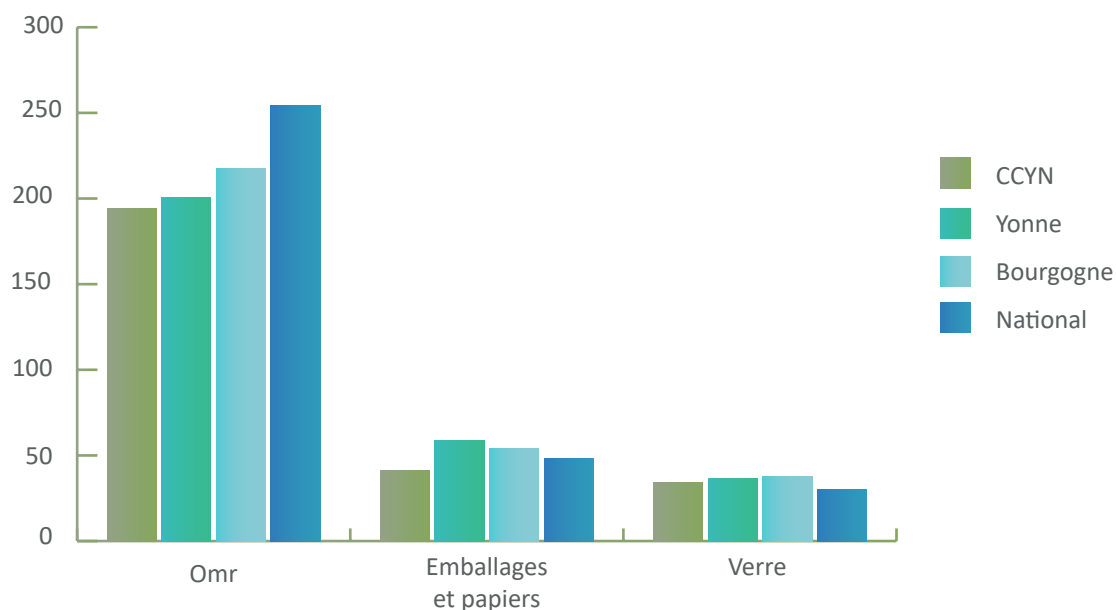
En 2020, **830 t de verre** ont été collectées dans les bornes d'apport volontaire.

LES PERFORMANCES COMPARÉES DE LA CCYN

En kg/an/hab (source SINOE/ADEME)

	CCYN	Yonne	Bourgogne	National
Omr	194	200,61	217,63	254,39
Emballages et papiers	41,5	59,02	54,05	48,53
Verre	34	36,83	37,72	29,99

À noter, les taux de refus du tri (indésirables) dans la collecte d'élève à **26,6%**.



Budget

Total dépenses	3 236 961,78 €
total recettes	3 226 393,26 €
Taux de TEOM	12,71% e C 1 (ramassage 1 fois par semaine) 12,01% en C 0,5 (ramassage tous les 15 jours)



#jesoutiensmonripeur

Sepur Engagés pour l'avenir de nos territoires

LES PERSPECTIVES 2021

- Engagement dans la mise en place d'un PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés).
- Renouvellement du marché de tri des déchets recyclables avec une étude pour le passage à l'extension des consignes de tri.
- Étude pour les filières de traitement des déchets ultimes.
- Étude pour la mise en oeuvre de la collecte des déchets fermentescibles (bio déchets), l'obligation réglementaire étant fixée au 1er janvier 2024.

SERVI+

Le service Servi+ est composé de 2 agents polyvalents.

SES MISSIONS

- Collecter en porte à porte sur rendez-vous les encombrants ou déchets verts chez les administrés de la CCYN (147 rendez-vous en 2020 soit 60% en déchets verts et 40% pour des encombrants).
- Polyvalence des agents qui sont amenés à aider les autres services quand cela est nécessaire.
- Collecte des déchets sur les aires de repos du Conseil Départemental financé via la participation du Département.

Tableau récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement du service

Dépenses de fonctionnement y compris charges de personnel	93 020,86 €
Recettes de fonctionnement	10 749,75 €

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Le service Entretien des bâtiments est composé de 2 agents polyvalents.

DIVERS TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2020

- Entretien des espaces communs à la CCYN.
- Création d'un espace de restauration et de bureaux afin de respecter les règles d'hygiène suite à la crise sanitaire.

ÉQUIPE VERTE

Le service Équipe verte est composé de 2 agents polyvalents.

SES MISSIONS

- L'entretien des différents sites de la CCYN (déchetteries, siège, ZA Évry).
- L'entretien et le balisage des chemins de randonnées dépendants du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont les fournitures sont subventionnées à 25% par le département (peinture, signalisation...).
- Intervenir dans les communes afin de renforcer le personnel communal en cas d'absence ou de surcharge de travail en matière d'élagage, de tonte, broyage de branches... (344 heures facturées)
- Petits travaux de terrassement, curage de fossés... (69 heures facturées)

LES ÉQUIPEMENTS

- Un tractopelle.
- Un tracteur équipé d'un broyeur d'accotement pouvant être mis à disposition des communes.
- Un broyeur de branches.

Tableau récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement du service

Dépenses de fonctionnement y compris charges de personnel	111 632 €
Recettes de fonctionnement	17 622 €



LE SPANC

Par assainissement non-collectif, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement. De ce fait, le SPANC concerne tous les bâtiments non desservis par un réseau d'assainissement collectif.

LES MISSIONS DU SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est une compétence exercée par la Communauté de communes depuis 2009. Chaque maire a cependant conservé ses pouvoirs de police en la matière. **Le SPANC a pour rôle de contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif (ANC) qu'elles soient neuves ou existantes.**

- 1 agent à temps non-complet est affecté au SPANC.
- 1 475 installations ANC sont dénombrées sur le territoire de la CCYN.

Le contrôle des installations neuves et réhabilitées

Le SPANC réalise, dans un premier temps, un contrôle de conception qui consiste à donner un avis sur le projet d'assainissement non collectif. Cet avis est donné sur la base d'un dossier disponible en mairie, au SPANC ainsi que sur le site internet de la CCYN, que le particulier complète.

Par la suite, le SPANC effectue une vérification de la bonne exécution des travaux avant le recouvrement de l'installation. Pour cela, le particulier doit avertir le SPANC dans un délai de 2 jours ouvrables. Cette visite donne lieu à un rapport où il est indiqué le système installé et les modifications éventuelles à faire pour respecter les normes en vigueur. Ce rapport est demandé depuis 2011 lors d'une vente immobilière.

Le contrôle des installations existantes

Le SPANC doit contrôler toutes les installations d'assainissement non-collectif existantes. La première visite consiste à établir un diagnostic de l'installation pour connaître le système d'assainissement non-collectif présent et les dysfonctionnements éventuels.

Les visites suivantes consistent à vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation en s'assurant des vidanges (fosse toutes eaux, fosse septique et des bacs dégraisseurs). La périodicité entre deux contrôles a été règlementairement fixée à 4 ans lors de la création du SPANC.

Ensuite, le Grenelle 2 de l'Environnement (en juillet 2010), a modifié la périodicité entre 2 visites, pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum. Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du 27 avril 2012 (version consolidée au JO le 1er juillet 2012), et plus particulièrement son article 7, la périodicité peut aller jusqu'à 10 ans maximum.

Un avis de passage est envoyé au propriétaire (environ 15 jours avant la visite). Le propriétaire ou un représentant doit être présent, rassembler les documents qu'il possède et rendre accessible si possible les différents ouvrages de son assainissement (tampons de fosse, de bac dégraisseur, de regards de visite).

Lors de chaque visite, un compte-rendu est envoyé au propriétaire qui fera mention des modifications éventuelles à apporter sur l'installation pour améliorer son fonctionnement. Depuis 2011, ce rapport doit être joint aux actes de vente des propriétés.

Tarifs de la redevance (référence : délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2012)

Nature de la prestation	Tarifs HT
Redevance pour diagnostic des installations existantes	100 €
Redevance pour conception d'installation (3 visites forfaitaires)	210 €
Redevance pour contrôle de fonctionnement	90,05 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	120 €
Pénalité financière (refus de visite ou remise aux normes non-effectués)	Forfait net : 180 €

Contrôles effectués

Communes	Existant	Fonctionnement	Ventes	Contrôles de conception (PC/remise aux normes)
Champigny			3	
Courlon			3	1
Gisy-les-Nobles			1	
Michery			7	
Perceneige			1	
Plessis-Saint-Jean		2	3	
Pont-sur-Yonne		1	12	4
Saint-Sérotin		68	8	1
Thorigny-sur-Oreuse		1	14	1
Villeblevin	1		2	
Villenavotte		2	1	
Villeperrot		1	12	
Villeneuve-la-Guyard		1	10	2
Total : 163	1	76	77	9

INDICATEURS

Taux de conformité des dispositifs ANC

- Sur les 1475 installations contrôlées dans le cadre de l'existant depuis la création du SPANC, 23% sont conformes à la législation en vigueur, 16 % sont en avis défavorable et 61% sont en avis défavorable avec réserves (passent automatiquement en défavorable en cas de vente).
- Sur les 77 contrôles de cession effectués en 2020, 78% ont reçu un avis défavorable avec obligation de travaux.

Évolution des indicateurs

	2018	2019	2020
Contrôles cession effectués	69	74	77
% installations non-conformes	77%	67%	78%

Résultats comptables

Section d'exploitation	
Total dépenses	7 229,79 €
Total recettes	38 328 €
Déficit d'exploitation reporté (2019)	121 840,17 €
Résultat de clôture	90 741,96 €
Section d'investissement	
Excédent	4 054,56 €

I AÉRODROME

6



L'AÉRODROME DE GISY-LES-NOBLES

Cet aérodrome se situe sur les parcelles n° 47 - section ZP pour la Commune de Michery et Section ZE 1 pour la Commune de Gisy les Nobles.

Une convention de transfert de propriété a été conclue le 30 mars 2006 avec l'État, en application des articles L 222-1 du code de l'Aviation Civile et 28 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La Communauté de Communes Yonne Nord est devenue propriétaire de l'aérodrome de Gisy les Nobles et en assume sa gestion. À ce titre, elle assure le maintien en état des infrastructures aéronautiques (pistes, taxiway, équipements de signalisation, de balisage et des voies d'accès routières).

Suite aux élections de 2020, la Commission consultative paritaire de gestion de l'aérodrome a été renouvelée comme suit :

Membres élus	Membres nommés représentants
M. Thierry SPAHN M. François SYLVESTRE M. Jean-Claude GONNET M. Patrick BABOUHOT M. Gérard MICHAUT M. Michel JOLY M. Gilles BONNEAU	- la DGAC : BIDAUD Philippe - Les associations : BROSSET Michel, MAKOWSKI Paul, TIREL Christian - Les entreprises : DARDOIZE Jean-Marc - Les propriétaires privés : GUILLARD Bruno - Les cultivateurs : MUGOT Sylvain

Cette commission donne son avis sur les divers sujets concernant l'aérodrome.

Données chiffrées 2020

Nombre d'autorisations d'occupation temporaire (A.O.T)	33
Mutation A.O.T	1
Renouvellement A.O.T	2
Surface non-bâtie soumise à A.O.T	62,7131 ha
Surface bâtie soumise à A.O.T	1,5154 ha
Base quintaux/ha	2,8
Redevance fermage - valeur à l'hectare	19,15 €/ha
Redevance bâti - valeur au m²	1,64 €/m²
Recette des redevances	22 845,07 €
Dotation au titre de la DGD	6 921 €



Résultat comptable

Fonctionnement	
Total dépenses	23 114,43 €
Total recettes	31 710,91 €
Reprise résultat 2019	48 215,65 €
Résultat de clôture	56 812,13 €

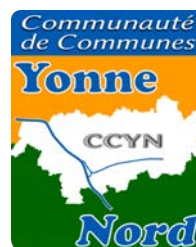
Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 089-248900896-20210923-2021_74-DE



Communauté de Communes Yonne Nord

52 Faubout de Villeperrot,
89140 PONT-SUR-YONNE



03.86.67.99.00



ccyn@ccyn.fr



cc-yonne-nord.fr